



La Confédération Générale du Travail

**« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »**

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1417 du 14 novembre 2012

Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Agenda	2
2. Info brèves	2
3. Action du 14 novembre 2012 : tract FNEE – CGT	3-4
4. Action du 14 novembre : tract Fonction Publique	5
5. Action du 14 novembre : préavis de grève UGFF	6
6. Action du 14 novembre : communiqué commun CGT – CFDT – FSU – SOLIDAIRES – UNSA	7
7. Action du 14 novembre : communiqué commun Retraités	8
8. Demande d'audience FNEE –CGT à la Ministre de l'égalité des territoires et du logement	9
9. Réorganisation des laboratoires d'hydrobiologie en DREAL : lettre au cabinet du MEDDE	10
10. Agenda social : compte rendu FNEE - CGT de la réunion du 29 octobre	11-16
11. Rencontre nationale des Président(e)s de CLAS : lettre de la FNEE – CGT aux Présidents CGT	17-18
12. Voies navigables : La CGT ne signe pas « l'accord emploi » de l'EPA VNF	19-20
13. Moratoire du décret relatif aux logements de service : lettre de la Ministre du MEDDE	21-22
14. Agenda social : compte rendu CGT - FP de la réunion du 17 octobre	23-39
15. Égalité professionnelle : compte rendu CGT – FP de la séance du 23 octobre	40-44
16. Rapport Gallois : communiqué CGT – FP	45
17. Développement industriel et emploi : communiqué CGT	46
18. Tarifs progressifs de l'énergie : déclaration commune CGT et Indecosa	47-48
19. Tirage tombola : communiqué FNEE – CGT	49



AGENDA

Lundi 12 novembre : bureau de l'UGFF

Lundi 12 novembre : commission n° 4 « actions collectives » du CCAS

Mardi 13 novembre : secrétariat de l'UIT

Mardi 13 novembre : groupe d'échanges du MEDDE

Mardi 13 novembre : OS / Cabinet MEDDE sur Cerema

Mardi 13, mercredi 14 et jeudi 15 novembre à Vichy :
congrès CGT de l'ONEMA

Mardi 13 novembre : réunion des composantes et élus TSDD

Mercredi 14 novembre : secrétariat fédéral

Mercredi 14 novembre :

journée d'action et de manifestation à l'appel de la CES, Paris 14 h 00
place du 18 juin (métro Sainte Placide ou Montparnasse)

Mercredi 14 novembre :

OS / DRH sur le projet de circulaire relative aux laboratoires
d'Hydrobiologie des DREAL

Jeudi 15 novembre :

commission exécutive de l'UGFF élargie aux
composantes sur l'outil syndical CGT

Jeudi 15 novembre : commission n°1 « animation » du CCAS du MEDDE

Jeudi 15 novembre :

CCAS / DRH sur la préparation des rencontres des présidents de CLAS

Jeudi 15 novembre :

OS / DAM - DRH, groupe de travail Affaires Maritimes

Vendredi 16 novembre : commission de suivi du CHSCT M

Vendredi 16 novembre : bilatérale CGT / DRH sur le CIGEM des Attachés

Lundi 19 novembre :

réunion confédérale sur les questions économiques et sociales
Lundi 19 novembre : réunion confédérale du collectif CGT
« pilotage canal Seine Nord »

Lundi 19 novembre : commission exécutive de l'UGFF élargie aux
composantes sur l'agenda social de la Fonction Publique

Mardi 20 à novembre :

commission n°3 « Budgétaire » du CCAS du MEDDE

Mardi 20 novembre : groupe d'échanges du MEDDE

Mardi 20 novembre : groupe de travail fédéral sur les privatisations

Mercredi 21 novembre : réunion du collectif fédéral Mer

Mercredi 21 novembre : réunion de la CFC Fédérale

Mercredi 21 et jeudi 22 novembre : commission exécutive fédérale

Jeudi 22 novembre : OS / DRH sur les Administrateurs civils

Vendredi 23 novembre :

OS / DRH, groupe de travail personnel d'exploitation

Lundi 26 novembre : bureau de l'UGFF

Lundi 26 et mardi 27 novembre :

rencontre nationale des présidents de CLAS du MEDDE

Mardi 27 novembre : groupe d'échanges du MEDDE

Mercredi 28 novembre : secrétariat fédéral

Mercredi 28 novembre :

réunion de travail des présidents des CLAS des DOM du MEDDE

Mercredi 28 novembre :

OS / DRH, groupe de travail personnel d'exploitation

Jeudi 29 novembre : réunion du collectif élection dans l'EPA VNF

Jeudi 29 et vendredi 30 novembre :

réunion fédérale des UF des DIR et DIRM



INFOS BREVES



Financement de la protection sociale Le haut conseil ne fait pas droit aux thèses du Medef sur la compétitivité

La « note sur l'état des lieux du financement de la protection sociale en France » que le Haut Conseil du financement de la protection sociale a débattue dans sa séance du 30 octobre 2012 dresse un constat équilibré de la situation des finances sociales.

S'agissant en particulier de la question controversée de l'incidence du mode de financement de la protection sociale sur le « coût du travail », elle ne fait pas droit aux thèses du Medef, pour qui les cotisations sociales, en particulier les cotisations dites « patronales », seraient à l'origine de la dégradation de la situation économique, et en particulier des difficultés de l'industrie. (...)



Le projet de loi portant création de la Banque publique d'investissement Il faut aller plus loin, il faut créer un Pôle financier public

Le gouvernement a adopté le projet de loi relatif à la création de la Banque publique d'investissement. L'Etat et la Caisse des dépôts et consignations seront actionnaires à parité. Les régions seront aussi sollicitées ; en échange elles seront associées à la gouvernance de la Banque. La Banque apportera un soutien financier (prêt, garantie et apports en fonds propres) aux petites et moyennes entreprises et aux entreprises de taille intermédiaire. Elle devra aussi offrir des services d'accompagnement et à l'innovation et à l'export. Un guichet unique sera créé dans chaque région.

Ce projet de loi ne répond pas aux interrogations soulevées en septembre dernier, lors de l'annonce par le Président de la République de la création de la Banque. (...)



Contrat de génération Négociation interprofessionnelle

Le gouvernement a demandé aux partenaires sociaux de négocier les modalités de mise en œuvre du « contrat de génération » qui figurait dans les engagements de campagne du président de la République.

La CGT considère qu'au regard de la situation d'emploi des jeunes et des seniors, dont le taux de chômage est un des plus élevés d'Europe, la loi à venir doit garantir réellement l'accès des jeunes à un emploi qualifiant et stable, et le maintien des seniors dans l'emploi.

Ce texte comporte des avancées mais aussi des insuffisances. La CGT considère que ce texte doit évoluer dans le cadre du débat parlementaire, avant l'ouverture des négociations dans les branches et les entreprises. La CGT continue de porter, comme elle l'a fait tout au long de la négociation interprofessionnelle, les revendications suivantes (...)

suite sur : www.cgt.fr

Le **14** novembre

avec l'ensemble des salariés européens

Fédération
Nationale
Équipement
Environnement

la
cgt

www.equipement.cgt.fr

disons
Non aux politiques d'austérité
Oui à l'Europe sociale

Les organisations syndicales françaises CFDT, CGT, FSU, Solidaires et UNSA s'inscrivent, avec l'ensemble du syndicalisme européen, dans la journée d'action et de solidarité de la Confédération Européenne des Syndicats le 14 novembre 2012 pour l'emploi et la solidarité en Europe.

Elles expriment leur ferme opposition aux mesures d'austérité qui font plonger l'Europe dans la stagnation économique, voire la récession.

Ces mesures, loin de rétablir la confiance, ne font qu'aggraver les déséquilibres et créer des injustices.

En s'amplifiant, la crise économique et sociale accroît fortement les inégalités entre les travailleurs européens et remet en cause les droits de tous.

L'Europe doit bâtir ses politiques sur la solidarité et garantir les moyens du progrès social. La journée de mobilisation du 14 novembre permettra aux travailleurs de toute l'Europe d'agir, ensemble et solidairement, pour des conditions de travail et de vie décentes. Cela implique :

■ une véritable coordination des politiques économiques et des mesures de solidarité

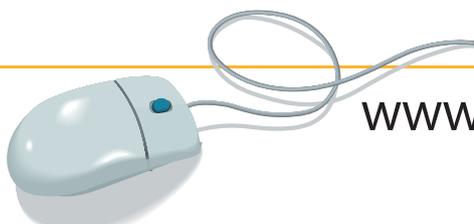
concrètes avec les pays les plus en difficulté en intégrant systématiquement la dimension sociale aux décisions européennes ;

■ la négociation d'un « Contrat social » revendiqué par la CES au niveau européen, incluant des mesures mettant fin à la concurrence sociale entre les États, en instaurant des standards sociaux européens, en particulier un salaire minimum dans chaque pays ;

■ des mesures de relance au plan européen afin de renouer avec une croissance durable et favoriser l'emploi.

L'adoption par les parlementaires français du Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance (TSCG) enferme notre pays dans cette logique de récession.

Chaque jour, le patronat annonce de nouvelles fermetures d'entreprises, le nombre de chô-



www.equipement.cgt.fr



meurs a dépassé la barre des 3 millions. Pour sortir de ce cercle vicieux, **la CGT a, dès 2011, élaboré 10 propositions :**

- 1 Revaloriser les salaires, les pensions et les minima sociaux
- 2 Contrôler les aides publiques aux entreprises
- 3 Contraindre les entreprises à des alternatives aux licenciements
- 4 Supprimer les exonérations fiscales et sociales sur les heures supplémentaires
- 5 Stopper les suppressions d'emplois
- 6 Développer les politiques publiques et les moyens des services publics
- 7 Réformer la fiscalité en profondeur
- 8 Créer un pôle financier public et établir un mécanisme de crédits à taux réduits
- 9 Taxer les mouvements spéculatifs de capitaux et éradiquer les paradis fiscaux
- 10 Mettre en place un fonds européen de solidarité sociale et de développement économique.

Ce n'est pas le travail qui coûte cher, mais la rémunération du capital !

Les services publics et les agents ne sont pas un coût, mais un investissement !

Malgré l'ouverture d'un chantier de dialogue social, le gouvernement Ayrault semble ne pas vouloir revenir sur le blocage du point d'indice des fonctionnaires ni sur la réduction des dépenses publiques.

Alors, il est temps de faire entendre nos revendications :

- Augmentation du point d'indice
- Abrogation du jour de carence
- Titularisation des précaires
- Développement de l'emploi public
- Défense et reconquête des missions des ministères de l'Ecologie et du Logement

**En un mot
La RGPP
on n'en veut pas chez nous !**

Déjà, le 9 octobre dernier, à l'appel de la Fédération européenne de l'industrie, plus de 90 000 salariés français se sont mobilisés avec la CGT.

Pour d'infos +
www.equipement.cgt.fr

Alors, le **14** novembre prochain, amplifions ce mouvement ; c'est possible grâce l'unité syndicale qui est en train de se construire en France comme en Europe !

TOUS DANS L'ACTION ET DANS L'UNITÉ AUX MINISTÈRES DE L'ÉCOLOGIE ET DU LOGEMENT

Dans la poursuite de l'action du 23 octobre dernier aux ministères de l'Ecologie et du Logement à l'appel de la CGT et de la FSU où les personnels de tous les services (ministères, établissements publics et collectivités territoriales) ont répondu présents dans tout le pays. Nous étions plus de 3000 à Paris ! Nous avons su créer un rapport de forces qui pèse et va peser dans les arbitrages et négociations à venir. Lire le communiqué CGT et FSU.

Il faut poursuivre la mobilisation le 14 novembre ! Il faut stopper la réduction des moyens publics qui ont pour conséquence l'abandon de missions ou de suppression d'emplois comme par exemple le risque de la suppression totale de l'ATESAT (aide technique aux communes), de la diminution de 699 emplois sur l'ADS (droit des sols et examen des permis de construire) et de la suppression de 121 emplois dans les voies navigables. Il en est de même sur le devenir des missions et moyens du réseau scientifique et technique. Ces missions sont une garantie de développement écologique, économique, sociale et d'égalité des territoires.



Union
Générale des
Fédérations de
Fonctionnaires

www.ugff.cgt.fr

la
cgt

fédération
des services
publics

la
cgt

PARTOUT EN EUROPE, TOUS ENSEMBLE

le 14 novembre 2012

▶ contre l'austérité ▶ et pour l'Europe sociale

Dans toute l'Europe, les politiques d'austérité sont en marche. Un peu partout, il n'est question que de réduire dettes et déficits publics à coups de mesures régressives contre les salariés et la majorité des populations.

Le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG), que la plupart des organisations syndicales combat, constitue une des illustrations les plus tristement emblématiques de ces politiques néfastes.

Et, pendant qu'un grand nombre de gouvernements amputent les dépenses publiques socialement utiles, précarisent les salariés, tapent à bras raccourcis sur les personnels des fonctions publiques, les profits des plus fortunés se portent bien et les dividendes versés aux actionnaires sont au plus haut niveau.

La logique est claire : aux populations de payer la crise engendrée par le système capitaliste.

En France, en dépit de l'élection de François Hollande, les politiques mises en œuvre ne se démarquent pas de l'austérité érigée en dogme.

Les plans de licenciement se succèdent et les finances publiques sont mises à dure épreuve. Que ce soit en matière de salaire, d'emploi ou de réforme fiscale, le changement se fait cruellement attendre.

Tout à l'inverse, au nom de la compétitivité des entreprises, le gouvernement vient d'annoncer de nouvelles mesures, qui sont autant de nouveaux reculs : hausse de la TVA, coupe supplémentaire de 10 milliards

d'euros dans les dépenses publiques (qui s'ajoute donc aux 10 milliards déjà actés)...

Pour la Fonction publique, ses missions et ses agents, ces décisions vont venir aggraver une situation déjà fortement préoccupante après les ravages des années Sarkozy.

Avec les organisations syndicales, Marylise Lebranchu a certes ouvert un agenda social à l'affichage très ambitieux. La CGT s'y est inscrite de manière offensive.

Mais, dans ce contexte de réduction massive des dépenses publiques socialement utiles, on voit mal comment les réponses – pourtant urgentes et indispensables – en matière d'emploi, de pouvoir d'achat, de financement des missions, de conditions de travail, de carrières, pourraient être apportées.

Un chargement radical de cap est plus que jamais indispensable.

C'est pourquoi, la CGT Fonction publique appelle les agents de la Fonction publique à se mobiliser massivement le 14 novembre dans le cadre de la journée d'action européenne contre les politiques d'austérité et pour l'Europe sociale, en participant aux manifestations unitaires organisées dans les départements. Des préavis de grève ont été déposés à cet effet dans les trois versants de la Fonction publique.



Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires CGT

Montreuil, le 06 novembre 2012

Madame Marylise LEBRANCHU
Ministre de la Réforme de l'Etat,
de la Décentralisation et de la Fonction publique
80, rue de Lille
75007 PARIS

Objet : Préavis de grève.

Madame la Ministre,

Comme vous le savez, la Confédération Européenne Syndicale organise le 14 novembre une journée d'action contre les politiques d'austérité en Europe.

Avec toute la CGT, l'UGFF est engagée dans la réussite de ce mouvement.

A cette occasion, nous affirmerons de nouveau nos exigences sur :

- L'emploi et les effectifs,
- Les salaires et le pouvoir d'achat,
- La défense et le développement des missions publiques,
- L'abrogation du jour de carence.

Dans le cadre de cette journée, différentes modalités de mobilisation seront à l'ordre du jour.

Des agents pourront choisir de cesser le travail.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir considérer la présente comme valant préavis de grève pour la **journée du 14 novembre 2012**, ainsi que pour les nuitées en amont et en aval de celle-ci pour les agents travaillant en horaires décalés.

Ce préavis concerne l'ensemble de la Fonction publique de l'Etat.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Secrétaire Général

Jean-Marc CANON

14 novembre pour l'emploi et la solidarité en Europe

Communiqué commun CFDT, CGT, FSU, Solidaires et Unsa

Les organisations syndicales françaises CFDT, CGT, FSU, Solidaires, Unsa s'inscrivent avec l'ensemble du syndicalisme européen dans la journée d'action et de solidarité de la Confédération européenne des syndicats le 14 novembre 2012 pour la l'emploi et la solidarité en Europe.

Elles expriment leur ferme opposition aux mesures d'austérité qui font plonger l'Europe dans la stagnation économique, voire la récession. Ces mesures, loin de rétablir la confiance, ne font qu'aggraver les déséquilibres et créer des injustices. Elles mettent à mal le modèle social européen par ailleurs mis en cause par la concurrence et parfois le dumping dans les domaines de la fiscalité, du coût du travail et des conditions sociales.

En France, c'est un nombre de chômeurs qui ne cesse de croître depuis 17 mois avec encore une hausse record en septembre. Les plans de licenciements se multiplient. La précarité s'accroît, des millions de salariés n'accèdent à l'emploi qu'en CDD pour des durées de plus en plus courtes. 11 millions de personnes sont touchées par l'exclusion ou la pauvreté dont de nombreux retraités. Les salaires dans le privé et le public stagnent.

Les traitements de choc infligés aux travailleurs notamment en Grèce, en Espagne et au Portugal, montrent l'impasse de politiques qui conduisent à la destruction des droits sociaux.. La cohésion sociale, les services publics, le dialogue social et le respect des valeurs garanties par la Charte des droits fondamentaux sont mis en cause. Cette situation est insupportable et menace la construction européenne elle-même.

En s'amplifiant, la crise économique et sociale accroît fortement les inégalités entre les travailleurs européens et met en cause les droits de tous.

L'Europe doit bâtir ses politiques sur la solidarité et garantir les moyens du progrès social. La journée de mobilisation du 14 novembre permettra aux travailleurs de toute l'Europe d'agir, ensemble et solidairement, pour des conditions de travail et de vie décentes. Cela implique :

- une véritable coordination des politiques économiques et des mesures de solidarité concrètes avec les pays les plus en difficulté en intégrant systématiquement la dimension sociale aux décisions européennes ;
- la négociation d'un « Contrat social » revendiqué par la CES au niveau européen, incluant des mesures mettant fin à la concurrence sociale entre les Etats, en instaurant des standards sociaux européens, en particulier un salaire minimum dans chaque pays ;
- des mesures de relance au plan européen afin de renouer avec une croissance durable et favoriser l'emploi ;

Les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, Unsa décident de faire du 14 novembre une grande journée de mobilisation interprofessionnelle rassemblant les salariés du privé et du public, les retraités et les chômeurs pour manifester leur volonté de voir apporter des réponses concrètes aux difficultés que vivent tous les travailleurs en France et en Europe, en solidarité avec les travailleurs espagnols, portugais et grecs. Elles appellent partout en France à manifester selon des modalités permettant la participation la plus large.

Paris le 26 octobre 2012

Mobilisation européenne du 14 novembre

Les retraités unis et solidaires des actifs

Dans un communiqué commun en date du 5 novembre, les organisations syndicales de retraités (CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FGR-FP et UNSA) appellent à participer à la journée d'action et de solidarité organisée le 14 novembre par la CES (Confédération européenne des syndicats).

La FERPA (Fédération européenne des retraités et personnes âgées) participera aux manifestations et tout particulièrement à celle organisée à Bruxelles.

Elles expriment leur ferme opposition aux mesures d'austérité qui plongent l'Europe dans la stagnation économique, voire la récession. Ces mesures remettent en cause le modèle social européen. Les retraités sont aussi victimes de ces mesures autoritaires qui réduisent gravement leur pouvoir d'achat.

En France, la situation de l'emploi est catastrophique. Le nombre de chômeurs s'accroît et des milliers de salariés n'accèdent à l'emploi qu'en CDD. Onze millions de personnes sont touchées par l'exclusion dont de nombreux retraités. Les salaires stagnent. Les retraités voient leur pouvoir d'achat diminuer régulièrement.

Les politiques de rigueur imposées aux travailleurs et aux retraités de certains pays, notamment en Grèce, en Espagne et au Portugal, conduisent à la destruction des droits sociaux. La cohésion sociale, le dialogue social sont remis en cause. Cette situation est insupportable et menace la construction européenne.

Le 14 novembre, les salariés du privé et du public, les retraités et les chômeurs agiront ensemble pour de meilleures conditions de travail et des conditions de vie plus décentes.

Ils exigeront :

- ▶ Une véritable coordination des politiques économiques et des mesures de solidarité concrètes avec les pays les plus en difficulté ;
- ▶ La négociation d'un « contrat social » revendiqué par la CES (Confédération européenne des syndicats) au niveau européen, incluant des mesures mettant fin à la concurrence sociale entre les États, en instaurant des standards sociaux européens ;
- ▶ Des mesures de relance au plan européen afin de renouer avec une croissance durable et favoriser l'emploi.

Enfin, salariés, retraités et chômeurs manifesteront leur volonté de voir apporter des réponses concrètes aux difficultés que vivent tous les travailleurs en France et en Europe.

Ils affirmeront leur solidarité avec les travailleurs et les retraités espagnols, portugais et grecs.

mercredi 7 novembre 2012



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Madame Cécile Duflot
Ministre de l'égalité des territoires
et du logement
Hôtel de Castries
72, rue de Varenne
75007 Paris

Montreuil, le 7 novembre 2012

Objet : Demande d'audience.

Madame la ministre,

Le 23 octobre dernier, plusieurs milliers d'agents ont manifesté à Paris à l'appel de la CGT et de la FSU pour la défense et la reconquête des missions et des moyens au sein des ministères de l'égalité des territoires et du logement (METL) et de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE).

Le 29 octobre dernier, une réunion avait lieu sur l'agenda social ministériels (MELT/MEDDE). Cette réunion était présidée par Mme Delphine Batho, ministre de l'écologie, en présence de M. Ambrosini, Conseiller social du ministre des transports, de la mer et de la pêche M. Cuvillier.

Tant le 23 octobre que le 29 octobre, ni vous, ni même un représentant de votre Cabinet n'ont participé à ces réunions. Cela a été très mal perçu par les personnels et, vous en conviendrez, cela ne correspond pas à vos propos tenus lors de l'audience du 16 octobre dernier sur votre attachement au dialogue social et donc au respect des organisations syndicales représentatives de votre ministère.

Par ailleurs, nous vous avons alerté sur l'urgence d'une réunion concernant le devenir des missions concernant l'ATESAT et l'ADS et notre exigence d'un moratoire en 2013 concernant la suppression des effectifs. A ce jour aucune nouvelle !

Madame la ministre, par la présente, je sollicite une audience afin de pouvoir échanger avec vous sur les revendications portées par les personnels le 23 octobre dernier. Il en est de même sur nos exigences exprimées le 29 octobre concernant l'agenda social y compris sur les missions et moyens relevant de votre champ ministériel.

Nous vous prions d'agréer, Madame la ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Le Secrétaire Général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicolas BAILLE', is positioned above the printed name.

Nicolas BAILLE



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Madame Paquita Morellet-Steiner,
Directrice adjoint du Cabinet de Mme la ministre de
l'écologie, du développement durable et de l'énergie
Hôtel de Roquelaure
246 Bd Saint Germain
75007 PARIS

Montreuil, le 9 novembre 2012

Objet : projet de circulaire relatif à la réorganisation des laboratoires d'hydrobiologie en DREAL

Madame,

Lors du groupe d'échanges du 16 octobre 2012, un projet de circulaire élaboré par la Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB) nous a été présenté. Ce texte a pour objectif de mettre en place une organisation qui repose sur dix sept laboratoires positionnés en DREAL, avec identification de laboratoires « référents », qui conduira à ne pas rouvrir de laboratoires dans deux régions (Poitou-Charentes et Champagne-Ardenne) et à la fermeture à terme de trois laboratoires dans trois régions (Nord-Pas- de Calais, Basse-Normandie et Alsace).

Cette organisation ne nous paraît pas pertinente, au regard des enjeux posés par la directive cadre européenne, ainsi que par l'importance des missions que le ministère porte dans ce domaine au bénéfice des territoires et des citoyens. Elle s'inscrit dans la pénurie des moyens (réduction des crédits et effectifs alloués) et aura deux conséquences immédiates : accentuer l'éloignement des agents de leurs lieux d'intervention, et surtout aboutir à la perte de compétences rares détenues par des agents qui refuseront les mobilités que cette réforme imposera. Par ailleurs d'autres laboratoires sont en situation de sous - effectifs chroniques depuis plusieurs mois.

Le 16 octobre dernier la CGT et la FSU ont demandé de surseoir à l'application de ce texte ; nous n'avons malheureusement pas été entendus. La DEB a seulement consenti à ce que le projet de circulaire soit réexaminé dans une réunion ultérieure.

Le 14 novembre prochain, il nous est donc proposé de réexaminer le même texte, ce que la CGT ne saurait accepter.

La CGT est opposée à cette réorganisation, et vous demande d'annuler la réunion de travail du 14 novembre et de retirer le projet de circulaire. Elle souhaite que s'engage rapidement sur ce sujet une véritable concertation dans le but d'aboutir à une organisation renforcée et pérenne des laboratoires d'hydrobiologie sur l'ensemble du territoire.

Veuillez agréer, Madame la Directrice adjointe, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicolas Baille'.

Nicolas BAILLE
Secrétaire Général de la FNEE-CGT

Copie :

- M. Vincent Mazauric, Secrétaire Général du ministère
- Mme Helene Eyssartier, Directrice des ressources humaines du ministère



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Réunion du 29 octobre 2012 entre la ministre de l'écologie et les syndicats sur l'agenda social

Pour l'administration :

Mme Delphine Batho, ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie ;
Mme Paquita Morellet-Steiner, Directrice adjointe du Cabinet ;
M. Jean-Marc Ambrosini, Conseiller social du ministre chargé des transports.
DRH : M. Davies, Mme Courseaux, M. Chataigner.

Pour les syndicats :

CGT: M. Barla ; W. Garing ; D. Horeau ; Ch. Breuil.
FSU : H. Vullion ; C. Bessis ; JL. Ciulkiewicz ; C. Zysberg.
FO, CFDT, UNSA,

La ministre Delphine Batho a invité les organisations syndicales (OS) pour acter l'agenda social. Il couvrira la période suivante : novembre 2012/juin 2013. Et sera renouvelé chaque année. Il sera disponible d'ici quelques jours dès réception de la version définitive intégrant les remarques de la réunion du 29 octobre.

Enfin, cette réunion faisait suite aux réunions de concertation du 7 septembre dernier et aux différentes rencontres entre les OS et les Cabinets.

Nous notons (une nouvelle fois) l'absence du représentant du Cabinet de la Ministre de l'Égalité des Territoires et du Logement.

La ministre présente la feuille de route sociale en deux temps :

1. méthode générale avec un classement par sujets prioritaires et les autres chantiers à traiter pour l'ensemble du ministère.
2. commentaires point par point sur les sujets prioritaires

L'administration a envoyé le projet d'agenda social consolidé vendredi 26 octobre (en soirée...et des délégués syndicaux n'ont pas eu connaissance de l'évolution du projet). Un exemplaire est remis en séance.

La ministre fait part des observations qui appellent les remarques reçues des Organisations Syndicales :

La signature d'une charte sur le dialogue social au sein du ministère et surtout la mise en place d'une nouvelle méthode de dialogue en rupture avec le gouvernement précédent.

En réponse à la demande de mise en place de comités techniques de réseaux pour certains établissements publics du champ environnement, elle se déclare très favorable mais après les prochaines élections de 2014.

Elle propose que le Comité technique MEDDE/METL reprennent des sujets thématiques.

Sur les rapports emplois/missions : un échange doit avoir lieu sur les effectifs, les formations, les missions à travers des réunions thématiques. Elle rappelle qu'elle fait partie d'un gouvernement et est obligée de se conformer à un cadre budgétaire contraint...

Sur les droits et les moyens syndicaux, il y a urgence. Elle va adresser un courrier aux chefs de service pérennisant les droits acquis dans l'attente des discussions avec les OS. En ce qui concerne les moyens, elle propose la signature d'un protocole. Pour les droits, il s'agit plutôt d'une circulaire qui doit être élaborée en concertation avec les OS.

Les OPA : c'est une priorité forte. M. Ambrosini est chargé de piloter le chantier en complémentarité avec Mme Morellet-Steiner. Un responsable de la DRH sera également désigné. Une présentation du rapport du CGEDD sera faite aux OS très prochainement.

La catégorie C dans son ensemble est une priorité. Leur déroulement de carrière, rémunération, etc., ne sont pas satisfaisants.

Les C exploitation seront traités de manière spécifique.

Pour les C techniques et administratifs, elle demande une enquête du CGEDD afin de faire un état des lieux.

Sur le 8^{ème} échelon des catégories C, elle demande dès 2013 un nouveau fonctionnement, car la situation actuelle n'est pas satisfaisante.

Le gel de la PFR pour la catégorie C est acté.

La troisième tranche 2012 de 250 euros, dans le cadre du plan triennal 2010/2012 d'harmonisation des primes des agents administratifs de la catégorie C avec le ministère de l'agriculture, sera versée en décembre. Une réunion de travail spécifique sur le déplaçonnement nécessaire des taux se tient le 30 octobre 2012 avec la fonction publique et le budget.

Ingénieurs : « je suis contre les réformes menées dans la précipitation. » Pour la fusion, il nous faut discuter sur le fond et échanger. Là aussi la méthode a changé. Toutes les OS seront concertées.

DGITM : Il doit y avoir une relance du dialogue DGITM-OS.

Risques psycho sociaux : « je vais lancer une concertation auprès des agents dans les services. »

Egalité professionnelle : j'y porte un attachement particulier.

Sur les corps environnement ATE-TE et les contractuels des E.P. Environnement (extension Agences de l'Eau à ONEMA et ONCFS...), je propose de remonter ce chantier en priorité.

Décret du dispositif amiante : ce dernier doit sortir prochainement.

En complément, M. Ambrosini revient sur les OPA.

Dès novembre, des rencontres auront lieu sur le décret d'intégration et l'ajustement du décret 65-382 pour VNF.

La ministre souhaite dans un deuxième temps revenir point par point sur les six chantiers dits prioritaires :

- Dialogue social
- OPA
- Agents catégories C
- Métiers de l'ingénieur au MEDDE
- Conditions de vie au travail
- Egalité professionnelle

Dialogue social

Elle propose que le sujet en raison de son aspect global constitue une sorte de « chapeau » également prioritaire. Elle souhaite le remplacer par un chantier, qui deviendrait prioritaire, qui concerne les corps Environnement et l'évolution des contractuels « métiers de l'environnement ».

La CGT y est favorable.

Nous revenons sur notre demande de réunion spécifique sur le Schéma des Effectifs et des Recrutements du Ministère (SERM) et des Etablissements publics qui pour nous est prioritaire. Nous exigeons une véritable rupture avec la politique du précédent gouvernement. C'est aussi pour cela que 3000 agents sont venus manifester à Paris, le 23 octobre !

Sur le sujet du SERM, missions, emploi, formation, elle propose des discussions à un prochain CTM en janvier.

Droits et moyens syndicaux :

Le ministre annonce qu'elle enverra une lettre aux chefs de service afin de réaffirmer que le décret de 1982 et les différentes circulaires ministérielles soit toujours d'actualité dans nos services, en attendant les négociations prévues jusqu'en Juin 2013.

Au regard de l'agenda social, la CGT souligne que l'aboutissement d'une rédaction de la circulaire sur les droits syndicaux en juin est lointain et présente le risque d'une réduction des droits syndicaux ce que nous ne pouvons pas accepter.

La ministre s'engage à demander le maintien des droits auprès du ministère de la fonction publique. Elle déclare qu'elle n'est pas pour une harmonisation vers le bas !

OPA

La CGT revient sur les aspects du chantier :

Intégration dans la FPT : la CGT souligne son caractère urgent car il faut que les textes sortent au premier trimestre 2013 pour ne pas encore reculer les premières possibilités d'option d'une année supplémentaire. Il ne s'agit pas d'une simple finalisation mais bien d'un dossier de fond notamment sur l'aspect retraite où il faudra définir les modalités d'une pension unique. Nous rappelons la demande et tenue d'une table ronde sur ce dernier sujet (Intérieur, Budget, MEDDE). Sur l'aspect homologation, nous ne partons pas de zéro mais il reste des points de blocage à régler.

Sur la révision statutaire, le transfert à l'EPAVNF n'est pas tout, il faut asseoir la situation des OPA restant dans les services de l'Etat (DIR-DIRM-CETE-SNIA...). La modification statutaire concernant les OPA ne peut être un saupoudrage mais nécessite un travail de longue haleine qui risque d'être long puisqu'il va traiter toutes les règles statutaires (recrutements, classifications, salaires, indemnitaire, régime maladie...).

M. Ambrosini apporte un début de réponse. *Nous avons tout le 1^{er} trimestre 2013 pour discuter. Tous les sujets seront abordés et les documents relatifs aux réunions vous seront transmis en amont.*

La CGT demande qu'un chantier en parallèle soit ouvert concernant les mesures d'urgences en attendant la révision statutaire. Ces mesures concernent les recrutements, l'aspect salarial et indemnitaire.

Monsieur AMBROSINI nous répond que ces sujets seront effectivement abordés dans le cadre de discussions annexes concernant la situation des OPA, discussions qui démarreront dès mi-novembre.

Il est rappelé que les OPA ne sont pas les seuls ouvriers d'Etat au ministère, il y en a à la DGAC, à l'IGN qui subissent aussi une interdiction de recruter...

Agents catégories C

Sur les C exploitation, concernant les évolutions, nous ne voyons rien dans l'agenda social (*la ministre précisera que tout sera revu dans le chantier de révision statutaire*).

Une réunion se tiendra en novembre (certainement le 28), celle-ci pourrait être conclusive selon l'avis des organisations syndicales.

Ceci étant, vu le retard affiché et les dossiers devant être vus, il est possible qu'une autre réunion soit nécessaire. En janvier, une réunion devrait se tenir pour que le ministère présente les modifications du décret statutaire.

En février, une autre réunion ministérielle ferait le bilan, la clôture de la concertation et définirait une perspective pour une négociation ainsi qu'un calendrier et une méthode.

Nous avons la confirmation par la ministre que le régime indemnitaire serait inclus dans les discussions de la réforme statutaire

Concernant les corps techniques et administratifs, nous notons la volonté de l'administration d'en faire la priorité et de demander une étude au CGEDD.

Métiers de l'ingénieur au MEDDE

Pour la ministre, la fusion ne doit pas se faire à marche forcée. Cela nécessite un travail de fond pour lequel les OS seront associées.

Elle propose un groupe de travail en associant le CGEDD, les écoles d'ingénieurs. Elle déclare qu'elle participera aux assises de l'ingénieur.

Conditions de vie au travail

La sécurité au travail : la ministre demande que des négociations s'engagent avec la direction des infrastructures de transports et les OS.

Elle demande également qu'un point soit fait sur le dispositif hivernal.

La CGT se déclare très sceptique pour un dialogue avec la DGITM, au regard de son attitude depuis 2 ans. En effet la DGITM/DIT ne respecte aucun de ses engagements et ne répond pas à nos demandes d'audience.

Lors des Assises de l'entretien et de la sécurité à Nantes en 2011, des engagements de groupes de travail et de réunions avaient été actés. Depuis, silence radio de la part de cette Direction.

La CGT revendique un cadrage national qui aborderait les missions, les organisations et conditions de travail, les garanties et rémunérations des personnels.

Les risques psycho sociaux : la ministre demande une enquête auprès des agents du ministère. Nous adhérons à cette démarche de terrain mais mettons en garde sur un aspect trop restrictif qui n'aborderait que la prévention des risques suicidaires et non la prévention primaire (agir sur l'organisation et les conditions de travail).

Le décret amiante : la ministre confirme qu'il est sur le point de sortir mais demander immédiatement son élargissement serait facteur de retard dans sa publication. Elle propose d'échanger parallèlement sur ce point.

Nous prenons acte mais il faut élargir le décret à tous les agents et ne pas se limiter à une liste de sites (exemples : utilisation d'enrobé amiante, agents dans les garages ayant nettoyé des tambours de freins...).

Pénibilité :

L'agenda social prévoit quatre réunions de février à juin, date à laquelle est prévu un bilan d'étape.

La CGT a rappelé le caractère urgent et les attentes des agents. La pénibilité doit être accompagnée de bonification de 25 % des années passées dans le service actif

En ce qui concerne la prévention, le CCHS du ministère a déjà fait des recommandations en matière de travail de nuit, posté ou isolé, qui n'ont pas été mises en application. Nous demandons que ces recommandations soient transformées en instructions

La ministre a répondu qu'elle était tenue par le calendrier gouvernemental...

Nous nous étonnons que dans l'agenda social, le chantier sur la pénibilité ne soit pas conclusif mais se termine par un bilan d'étape au CHSCTM.

La ministre nous approuve mais explique cela par la longueur et la complexité du dossier.

Métiers de l'environnement :

CT commun aux établissements publics : la ministre se déclare favorable à des Comités techniques de réseaux mais cela ne pourra se faire avant les prochaines élections professionnelles en 2014, en raison de problèmes juridiques liés à la représentativité. Elle va cependant voir pour une mise en place transitoire.

La CGT intervient sur **le secteur mer** rappelant ses propositions sur la feuille de route sociale, cadrage de travail, contrôleurs des affaires maritimes, inspecteurs des affaires maritimes, syndicat des gens de mer, professeurs des lycées maritimes, reconnaissance du service actif aux agents des cultures marines et environnement.

La réunion prend fin à 12h45, la ministre s'engageant à nous transmettre rapidement un agenda social amendé à partir des remarques des OS.

Commentaires CGT :

Nous ne pouvons pas nier qu'il y ait une volonté d'un dialogue social même si nous remarquons l'absence répétée du ministère de l'égalité des territoires et du logement.

Nous sommes au stade de la définition de méthodes, maintenant il faudra passer au concret, aux négociations !

Nous vérifierons ainsi la réalité des moyens au service de la volonté du gouvernement et de nos ministres.

Nous avons redit à la ministre que les agents en actions, en grève et les 3000 venus à Paris le 23 octobre à l'appel de la CGT et de la FSU attendaient un changement en rupture avec les politiques précédentes.

Nous n'acceptons pas une politique d'austérité qui se concrétise par une baisse systématique et dogmatique de moyens.

Au contraire, pour la CGT le dialogue social doit se construire en partant de la nécessité et des besoins de service public, en adéquation entre ces besoins, les missions et les moyens.

**Après les paroles, la CGT attend des actes !
Avec tous les agents, nous agissons et agirons en conséquence !**



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Montreuil, le 7 novembre 2012

A l'attention :
Président(e)s de CLAS CGT

Objet : Rencontre Nationale des Président(e)s de CLAS des 26,27,28/11/2012 à Paris La Défense.

Chère, cher camarade,

Les représentants du personnel siégeant au CCAS ont obtenu de l'administration, l'organisation de la rencontre nationale des présidents de CLAS, les 26 et 27 novembre 2012 pour l'ensemble des présidents de CLAS, ainsi qu'une réunion spécifique de travail avec les CLAS DOM le 28/11/2012.

Six années se sont écoulées depuis les précédentes rencontres de 2006 dans le contexte de mise en œuvre de la loi du 13 août 2004 avec les transferts massifs de missions et de personnels aux conseils généraux. L'administration, ayant mal vécu celles-ci qui avaient été houleuses, avait opposé une fin de non recevoir aux demandes du CCAS jusqu'en 2011.

Les multiples réorganisations et restructurations des services de notre ministère ont considérablement impacté l'organisation de notre action sociale avec les comités locaux d'action sociale. L'arrêté du 22/12/2008 a nécessité deux années de négociations pour aboutir au toilettage de l'arrêté fondateur du 22/05/1985 sans remettre en question les droits fondamentaux dédiés au CCAS et aux CLAS. Aujourd'hui ces droits sont très souvent remis en cause par les chefs de services, dont certains sont devenus interministériels et ne dépendent plus de l'autorité hiérarchique de notre ministère.

C'est pourquoi ces rencontres constituent un enjeu fondamental pour réaffirmer le rôle et la place des CLAS au sein des services.

Nous devons démontrer qu'ils répondent aux besoins sociaux des personnels actifs et retraités (prestations individuelles), pour créer du lien social entre l'ensemble des agents en partenariat avec tous les acteurs sociaux (actions collectives), et que cette mission ne peut s'exercer qu'avec les moyens matériels, financiers et humains nécessaires à la mise en œuvre d'une politique d'action sociale répondant aux besoins et revendications des personnels.

Un travail en cinq ateliers se déroulera le 26 novembre après-midi autour de quatre items sur le rôle des CLAS, dont vous trouverez ci-joint le contenu.

L'implication des président(e)s de CLAS dans ces ateliers est primordiale pour faire remonter les pratiques mises en œuvres dans les services, pour décrire la méthode employée pour le recueil les besoins sociaux des agents actifs et retraités et, à partir de ceux-ci construire la politique d'action sociale du service, en concertation avec les acteurs sociaux (service social, associations, mutuelle...) et, en concertation avec le niveau régional (RBOP,CRCAS) qui octroie les moyens financiers dédiés à l'action sociale.

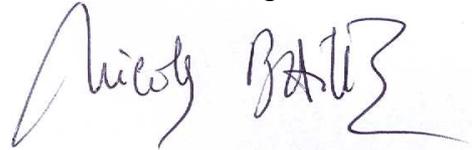
La synthèse de ces ateliers sera présentée le 27/11/2012 en assemblée plénière des présidents de CLAS, avant l'intervention de la ministre du MEDDE, madame Delphine BATHO.

La richesse des échanges et des propositions des ateliers aura sans doute une influence positive sur le devenir de la politique d'action sociale ministérielle mise en œuvre à partir des CLAS et du CCAS.

L'enjeu est de gagner la pérennité de ces instances uniques dans la fonction publique, en obtenant un statut juridique de celles-ci dans les directions interministérielles (DDT-M-), dans les futurs EPA (VNF,...), et en garantissant l'application de l'arrêté ministériel du 22/12/2008 pour l'ensemble des services du ministère à travers un circulaire d'application définissant les droits et moyens octroyés au CCAS et aux CLAS.

Comptant sur ta présence et ta contribution, reçois cher(e) camarade, mes salutations fraternelles.

Le secrétaire général ,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicolas Baille', with a stylized flourish at the end.

Nicolas BAILLE



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

La CGT ne signe pas « l'accord emploi » de l'EPA VNF

Suite au comité de suivi du 6 novembre 2012, la DRH du ministère a soumis l'accord emploi de l'EPA VNF, pour les 3 ans à venir, aux organisations syndicales signataires des protocoles d'accord du 24 juin 2011 et du 1er juillet 2011. La CGT, après consultation de ses organisations, n'a pas signé cet accord emploi s'inscrivant dans le contexte de la logique d'austérité du budget de la loi de finances 2013 qui entérine, rappelons-le, au moins 1750 postes dans le ministère dont font partie les 121 postes vacants désormais supprimés dans les services navigation. De même, aucune garantie n'est donnée sur les recrutements d'OPA sur les missions de maintenance.

La CGT a toujours revendiqué l'arrêt de la logique RGPP qui fixait la suppression de 271 ETP à VNF. Il n'en resta pas moins vrai que la CGT n'accepte pas que passe à la trappe les 121 ETP résultant de l'arbitrage de la ministre déclarant la main sur le cœur « ne pas additionner les pertes d'emplois en sortant de la double peine RGPP et vacances de postes ».

La CGT mettra tout en œuvre pour reconquérir ces emplois nécessaires pour assurer toutes les missions de service public de l'EPA VNF. La question de l'emploi à VNF ne peut pas rester la variable d'ajustement à la logique d'austérité ni à la réalisation des objectifs du contrat de performances entre l'EPA et l'Etat qui prévoit d'augmenter la productivité liée à la modernisation du réseau (télé-conduite notamment), clé de la performance pour supprimer des emplois.

La relance de la voie d'eau et la mise en œuvre du niveau de service attendu rendent nécessaire de renforcer les moyens et effectifs pour répondre à une organisation du travail efficace et une amélioration des conditions de travail ce qui suppose en tout état de cause de résorber la précarité et de sécuriser les parcours professionnels des salariés de l'EPA.

La CGT mettra tout en œuvre pour rendre les exigences du personnel incontournables dans les négociations à venir sur les emplois, leur évolution et le besoin de formation et la reconnaissance des qualifications.

Personne ne peut biaiser sur la prise en compte de ces revendications, ni le ministère ni la direction de l'EPA VNF. Chaque organisation syndicale est amenée à prendre également ses responsabilités, de signer ou de ne pas signer cet accord emploi. Les signataires de « l'accord emploi » avec le ministère (CFDT et UNSA), ne pourront esquiver leur responsabilité dans l'accompagnement de cette politique d'austérité.

La CGT s'adresse aux salariés de VNF et aux personnels des services navigation pour qu'ensemble, on fasse valoir les revendications au sein de l'EPA : missions, emplois, salaires, régime indemnitaire, garantie statutaire et collective, organisation et conditions de travail / pénibilité et action sociale au profit de tous les personnels.

Soutenez la CGT, rejoignez là

(* déductible pour 66% du montant de votre impôt)



Si vous souhaitez nous rejoindre et participer à la vie du corps et agir plus largement sur tout ce qui vous concerne :

Nom : Prénom.....

Service :

Adresse:.....

.....

Signature :

Je souhaite adhérer à la CGT

Bulletin d'adhésion à remettre à un militant CGT de ton service ou à renvoyer à la fédération :

**FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE
L'ENVIRONNEMENT**

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex

tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50

E-mail : fd.equipement@cgt.fr

Notre site Intranet <http://www.equipement.cgt.fr/>



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

La ministre

Paris, le 31 OCT. 2012

Monsieur le Secrétaire général,

Vous m'aviez, lors de l'audience que je vous ai accordée le 7 septembre dernier, interpellée sur la mise en œuvre de la réforme des logements de fonction découlant du décret du 9 mai 2012 publié par le précédent Gouvernement sans aucune concertation préalable.

Notre ministère avait déjà obtenu que la mise en œuvre de cette réforme fasse l'objet d'un moratoire jusqu'au 1^{er} septembre 2015 pour les logements de fonction des personnels de VNF. Il demeurerait toutefois 250 logements de fonction attribués à des agents du ministère ne relevant pas de VNF pour lesquels la mise en œuvre du décret du 9 mai 2012 aurait dû intervenir dès le 1^{er} septembre 2013. Vous m'aviez fait valoir qu'une telle réforme devait faire l'objet d'une concertation préalable et surtout que sa mise en œuvre soulevait de fortes inquiétudes chez des agents en particulier ceux appartenant à la catégorie C pour qui la question du logement était lourde de conséquences.

Comme je m'y étais alors engagée vis-à-vis de vous, j'ai fait valoir vos revendications auprès du Premier ministre lui demandant la tenue rapide d'une réunion interministérielle à ce sujet.

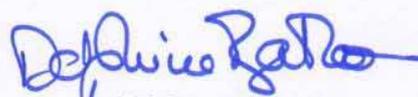
Monsieur Jean-Marie RECH
Secrétaire Général
Confédération générale du travail (CGT)
263, rue de Paris
93515 MONTREUIL CEDEX

J'ai le plaisir de vous informer qu'à la suite de la réunion interministérielle qui s'est tenue le 12 septembre dernier, la date butoir du 1^{er} septembre 2013 a été repoussée, pour l'ensemble des agents du ministère qui demeuraient concernés par cette réforme, au 1^{er} septembre 2015. Dans l'attente et en l'absence de changement dans la situation ayant justifié l'attribution des logements, les agents auxquels ont été accordées des concessions de logement de fonction antérieurement à l'entrée en vigueur du décret du 9 mai 2012 en conserveront donc le bénéfice au plus tard jusqu'au 1^{er} septembre 2015, nouvelle date limite à laquelle doivent avoir été pris les arrêtés fixant, par ministère, la liste de ces logements.

Ce délai de deux ans laisse ainsi le temps de mener une concertation avec votre organisation sur ce nouveau dispositif piloté par les services de France Domaine et de la Fonction Publique. C'est la Direction des Ressources Humaines du ministère qui mènera cette concertation.

J'ajoute qu'à la date d'aujourd'hui, le projet d'arrêté concernant notre ministère n'a pas fait l'objet d'un accord de ma part dans l'attente de la démonstration, demandée aux services de France Domaine, de l'intérêt pour les agents du passage du régime actuel de conventions d'occupations précaire au nouveau dispositif de concession de logement pour utilité de service.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Delphine BATHO



Agenda Social

Compte rendu de la réunion sur le bilan de la révision générale des politiques publiques (RGPP) et la présentation de la décentralisation acte III

17 octobre 2012

Montreuil, 22 octobre 2012

Pas de panique ! Dixit Madame la ministre Marylise LEBRANCHU

Cette réunion était présidée par Madame Marylise LEBRANCHU Ministre de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique.

La CGT était représentée pour le versant État par Jean-Marc CANON, pour le versant hospitalier par Philippe CREPEL et pour le versant territorial par Claude MICHEL.

Cette réunion était la première sur ces deux thématiques. Le bilan de la RGPP faisait suite au rapport remis le 25 septembre au premier ministre, rapport intitulé « *Rapport sur le bilan de la RGPP et les conditions de réussite d'une nouvelle politique de réforme de l'Etat* » et la présentation de la décentralisation acte III faisait suite aux états généraux de la démocratie territoriale, organisés par le Sénat le 4 et 5 octobre dernier.

Propos introductifs de Mme LEBRANCHU :

Madame la ministre rappelle que cette réunion est un moment important et très attendu aussi bien de la part du gouvernement que par les organisations syndicales représentatives. Il y a aussi une grande attente des agents et des fonctionnaires des trois versants de la fonction publique. Il faut redonner un sens au service public et réhabiliter la puissance publique.

L'État est désorienté et éprouvé par des réformes intenses et trop vite menées par l'ancien gouvernement. Il y a un sentiment de malaise, de désordre et de lassitude.

Ce n'est pas le principe de la réforme qui est remis en cause, toute réforme est quand elle transforme un service pour son adaptation aux besoins des citoyens. Ce ne sont pas les agents qui sont remis en cause, car ces réformes ont été mises en place dans des conditions souvent difficiles pour les agents, avec une absence totale de dialogue social. Le « *Rapport sur le bilan de la RGPP et les conditions de réussite d'une nouvelle politique de réforme de l'Etat* » le démontre par ailleurs. On doit tirer tous les enseignements pour redonner du sens à l'action publique.

Pour l'acte III de la décentralisation, ce n'est pas une énième réforme de l'État ou une nouvelle phase

décentralisation. L'État ne doit pas se défaire sur les collectivités territoriales. La méthode n'est pas la même. Nous n'avons pas la même vision de la puissance publique.

Il faut penser d'abord aux missions, à remettre le citoyen et le service public au cœur du système, à inscrire la modernisation dans la durée, à écouter les agents et à les associer aux changements, à restaurer la responsabilité des acteurs publics et à rétablir la confiance avec les agents et entre les acteurs des politiques publiques.

Le service public doit être garanti partout, l'action publique doit être transversale. Nos citoyens veulent un service public de qualité et accessible. La puissance publique forme un tout.

Le gouvernement à la suite de la grande conférence sociale du mois de juillet, prendra le temps pour cette réforme et pour la préparer par un dialogue social constructif. Cette réforme ne se fera pas sans les agents. Cette réunion a pour but de structurer la méthode pour aborder cette réforme.

Nos travaux vont s'organiser autour de trois thèmes :

1. le rapport de la mission RGPP ;
2. le relevé du séminaire gouvernemental sur la modernisation de l'action publique du 1^{er} octobre ;
3. la première étape de la décentralisation.

Présentation du « Rapport sur le bilan de la RGPP et les conditions de réussite d'une nouvelle politique de réforme de l'Etat » :

Ce rapport a été établi par les trois inspections générales interministérielles (Inspection générale des finances, Inspection générale de l'administration et Inspection générale des affaires sociales). Rapport remis le 25 septembre dernier au Premier ministre, en présence de Marylise Lebranchu, ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique, ce rapport avait été commandé le 6 juillet dernier.

(Ci-dessous le document remis par le ministère)

Bilan de la RGPP / Propositions pour la modernisation de l'action publique

Synthèse du rapport IGF-IGA-IGAS

UNE LARGE CONSULTATION DES ACTEURS PAR LA MISSION

Pour l'établissement du rapport, la mission a rencontré :

- Le SGG et les secrétaires généraux des ministères ;
- Les directions transversales (DB, DGME, DGAFF) ;
- Des administrations déconcentrées (Rhône-Alpes, Champagne-Ardenne, Eure, Haute-Marne) ;
- Les organisations syndicales de la Fonction publique ;
- Des représentants des entreprises ;
- Des représentants des associations d'élus locaux (**ARF, ADF, AMF**) ;
- Des consultants qui ont contribué aux travaux RGPP.

Des questionnaires ont été adressés parallèlement aux :

- Secrétaires généraux des ministères ;
- Préfets de région (avec contribution des directeurs régionaux et des préfets de département) ;
- Inspections générales ayant participé à la RGPP.

Nombre de travaux français et étrangers ont été consultés :

- Rapport Cour des comptes ;
- Rapport des inspections ;
- Rapports parlementaires ;
- Rapport de l'OCDE...

LA RGPP : UN PERIMETRE DIFFICILE A CERNER

Une définition stricte

- 503 mesures décidées en conseil de modernisation des politiques publiques (CMPP).

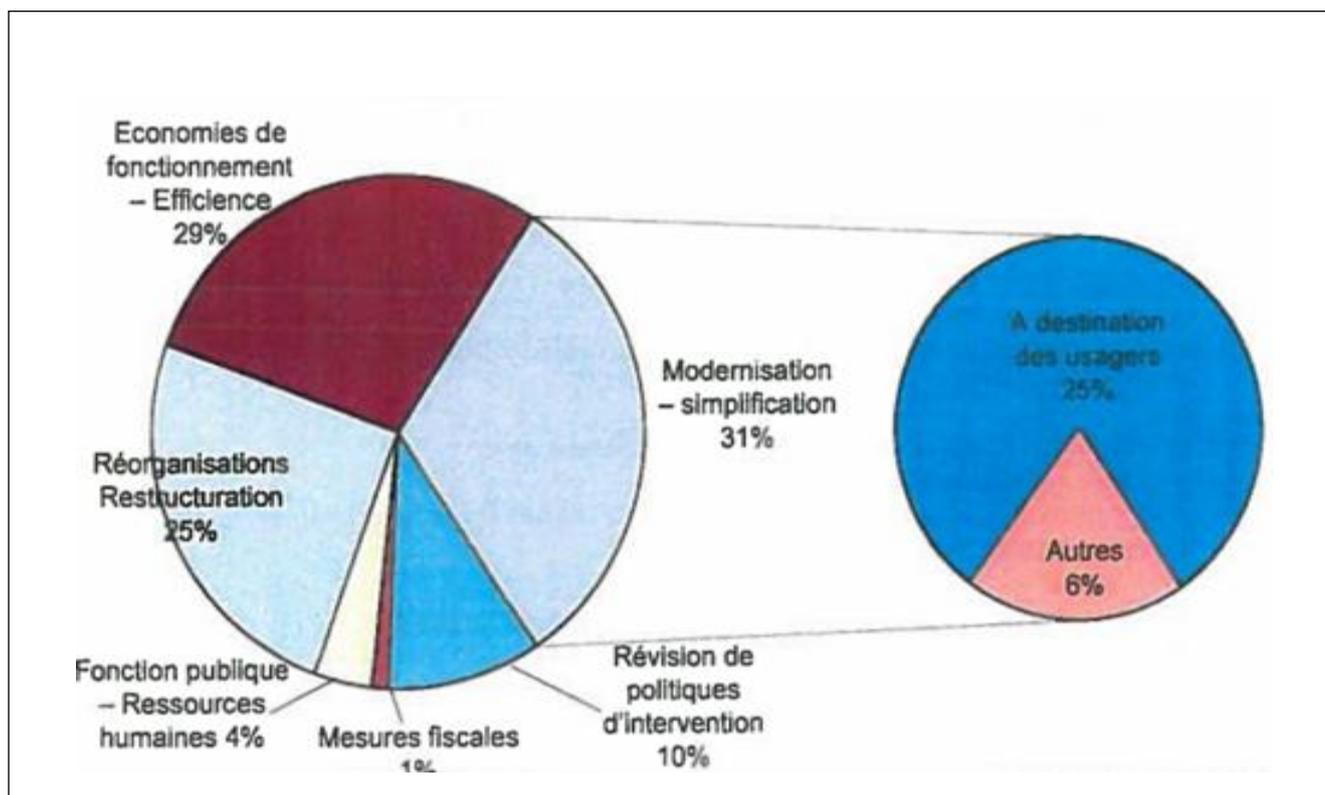
Une définition large

- Ensemble des efforts de réforme de l'Etat 2007-2012.

Une définition budgétaire

- 503 mesures + des mesures budgétaires ;
- Périmètre des 15 Mds d'euros d'économies.

La mission a pris en compte ces différents périmètres



UN PAYSAGE ADMINISTRATIF RESTRUCTURE

De nombreuses fusions de directions d'administration centrale

- Ecologie : passage de 35 à 5 directions ;
- Culture : passage de 10 à 3 directions.

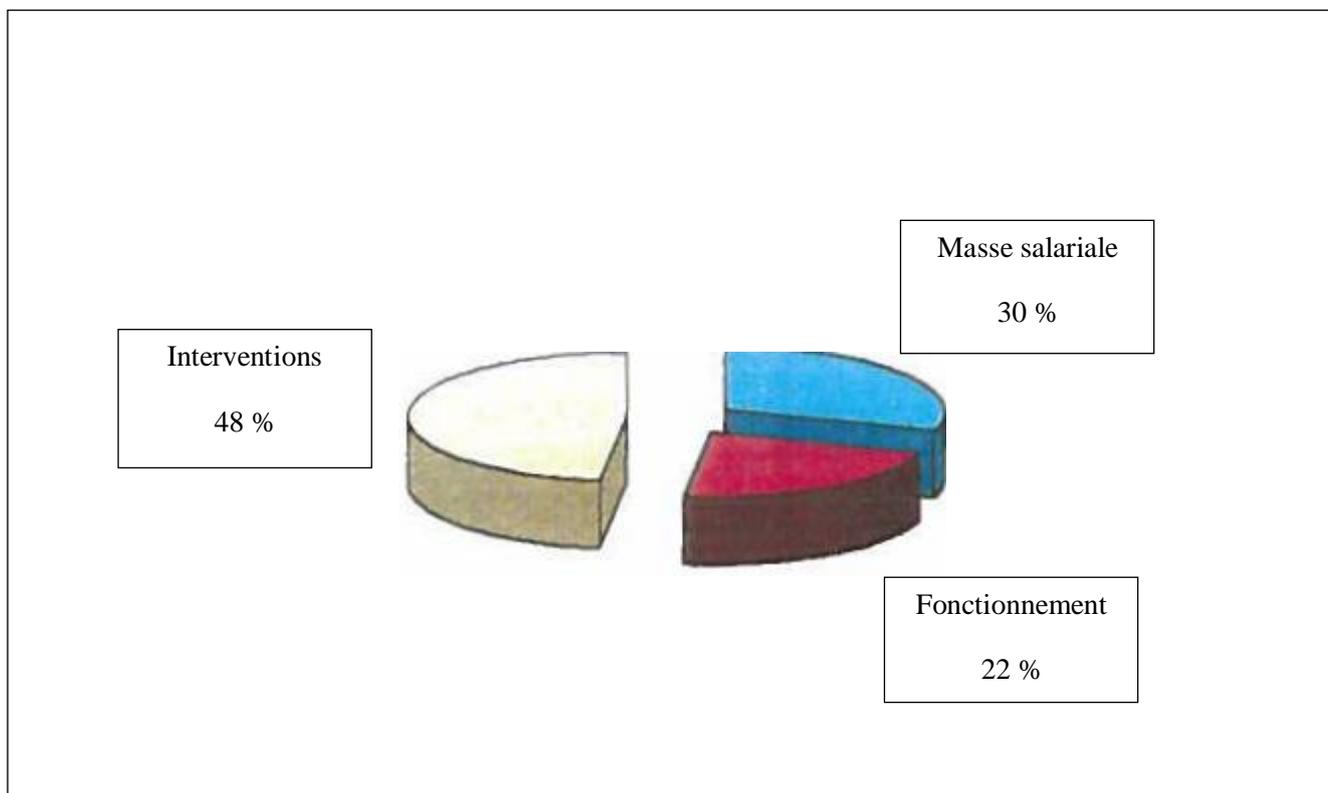
Des centaines de services déconcentrés supprimés

- Réforme de l'administration territoriale de l'Etat (RéATE) avec création de directions départementales interministérielles ;
- Nouvelle articulation entre niveau régional et niveau départemental Fusion des réseaux « comptabilité publique » et « services fiscaux » ;
- Restructuration de la Défense ;
- Réforme de la carte judiciaire.

Des opérateurs reconfigurés (par exemple au ministère de l'agriculture)

De nombreuses mesures de simplification pour les usagers

- De nouvelles approches portées par la DGME ;
- Un impact jugé positif par les entreprises (guichet unique, dématérialisation...) ;
- Une perception plus difficile à mesurer pour les autres usagers.



UNE GOUVERNANCE EFFICACE, MAIS INADAPTEE A LA REVISION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Un portage politique de haut niveau

Un processus de décision très intégré

- Des équipes d'audit mixtes
 - Inspections et consultants
 - Travaillant dans des délais brefs
 - De façon confidentielle
- Des décisions dans la foulée, rendues publiques

Un suivi resserré assuré par une direction transversale (DGME)

Une gouvernance inconciliable avec une revue de politiques publiques

- Approche Insuffisamment Interministérielle des audits
- Absence d'implication des acteurs autres que l'Etat
- Rythme empêchant une véritable concertation

LES DEFAUTS DE LA METHODE RGPP

Le non remplacement d'un départ à la retraite sur deux prend le pas sur les autres motivations de la réforme

Un manque de concertation dans l'élaboration des décisions

- Un défaut d'association des administrations et des agents
- Un recours excessif aux consultants

Une mise en œuvre précipitée rendant difficile

- La conduite du changement
- L'accompagnement des agents

Une communication lénifiante

Au final, une démarche très mal vécue

**Propositions pour moderniser
l'action publique**

LE NOUVEAU CADRE

Un contexte plus difficile

- Moins d'économies possibles sur le fonctionnement de l'Etat (à missions constantes)
- Forte contrainte budgétaire
- Lassitude des agents
 - Accumulation des réformes
 - Perte de sens

Les enseignements à en tirer

- Elargir la réforme aux collectivités locales et aux organismes sanitaires et sociaux
- Articuler réforme de l'Etat et décentralisation
- Travailler par politique publique et construire une vision à moyen terme
- Inscrire la rénovation de l'action publique dans un processus d'adaptation continue

Statuer sur les mesures en cours

Stabiliser les organisations

ORIENTATION N°1 : ENTRER DANS UN PROCESSUS CYCLIQUE DE REVUE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Dresser une cartographie des politiques publiques

Programmer leur examen en plusieurs vagues, en priorisant selon les enjeux suivants :

- Evolution des besoins de la population
- Répartition de compétences entre Etat et collectivités locales (articulation avec la décentralisation)
- Enjeux financiers (potentiel d'économie)
- Organisation territoriale de l'Etat (cohérence globale)

Confier l'organisation de chaque revue à un ministre chef de file

- Instance de pilotage adaptée à la politique sous revue
- « Livre blanc » : diagnostic partagé, scénarii à moyen terme selon différents hypothèses budgétaires

Arbitrage gouvernemental et mise en œuvre

ORIENTATION N°2 : MOBILISER LA CAPACITE DE PROPOSITION DES AGENTS

Un enjeu majeur : améliorer l'adéquation missions / moyens

- Un chantier urgent
- Impliquant l'ensemble des agents et de la chaîne hiérarchique

Identifier par une remontée du terrain

- Les simplifications nécessaires
- Les tâches inutiles ou incohérentes

En tirer des résultats rapides et opérationnels

Assurer une restitution des propositions et de leurs résultats

ORIENTATION N°3 : FAIRE DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES UN CHANTIER PRIORITAIRE

Dynamiser le pilotage interministériel de la GRH

Etablir un plan d'action interministériel pluriannuel pour :

- Se fixer un objectif de convergence indemnitaire
- Lever les obstacles à la mobilité
- Poursuivre la réduction du nombre de corps
- Mieux répartir les effectifs et les compétences entre les régions comme au sein des régions

Se donner les moyens d'accompagner les réformes dès leur conception

- Dégager les crédits nécessaires à l'accompagnement
- Diffuser la culture de conduite du changement

DEUX ASPECTS DE METHODE (1/2)
METTRE EN PLACE UN PILOTAGE INTERMINISTERIEL FORT

Créer un comité interministériel de rénovation de l'action publique présidé par le Premier ministre pour

- Cadrer et piloter l'exercice de revue des politiques publiques
- Prendre les décisions stratégiques

Articuler rénovation de l'action publique et trajectoire budgétaire

- Renforcer le suivi budgétaire (Comité Interministériel ad hoc)
- Donner une visibilité budgétaire plus grande aux ministères (budget triennal glissant)
-

Conforter la coordination interministérielle technique (SGG)

Redonner aux ministres la pleine responsabilité de leurs réformes

Maintenir une direction transversale chargée de la modernisation

DEUX ASPECTS DE METHODE (2/2)
ASSOCIER TOUS LES ACTEURS POUR DONNER DU SENS A LA REFORME

Impliquer le Parlement dans la rénovation de l'action publique

Associer les collectivités locales

Veiller à la qualité du dialogue social

Faire participer les usagers et les partenaires

Faire de la communication un outil d'appropriation de la réforme

Intervention de la CGT :

« Si la RGPP a marqué fortement les esprits et suscité tant de réactions ce n'est pas seulement par sa méthode qui a imposé des changements multiples et rapides dont les bénéfices immédiats étaient peu clairs. C'est parce que elle a posé, de manière non explicite, des interrogations de fond sur le rôle de l'État et le format des services ». La Cgt pourrait souscrire à ces phrases qui ne sont pas d'elle : ce sont les deux dernières lignes, du rapport des inspections.

Le rapport stigmatise la méthode qui est exécration, pas de concertation, pas de dialogue social pas d'implication des agents. La CGT est d'accord sur cette analyse. En revanche, le rapport laisse la CGT sur sa faim quant à l'indispensable analyse politique de fond. Nous espérons fixer les enjeux tous ensemble.

Au-delà des 503 mesures, tout le monde parle de la RGPP. Mais, on ne sait plus très bien de quoi on parle quand on parle de la RGPP. La RGPP est plus vaste que les 503 mesures. Pour nous, la RGPP, est une politique parfaitement logique que nous avons combattue et que nous combattons encore, si elle devait connaître un certain nombre d'axes résiduels.

Pour la CGT la RGPP repose sur un axiome double qui peut paraître paradoxal, mais qui est pleinement cohérent :

1. C'est une volonté de réduire drastiquement l'intervention publique dans ces dimensions d'intérêt général.
2. De réaménager cette intervention publique et de la renforcer quand elle peut servir la loi du marché.

La RGPP n'est pas seulement une attaque quantitative mais également une attaque qualitative particulièrement forte qui a eu lieu contre la Fonction publique et l'intérêt général, cela vaut pour les trois versants de la Fonction publique. Pour la CGT, la RGPP ne s'est pas simplement arrêtée au niveau de l'État mais a impacté le versant territorial et le versant hospitalier. La CGT sort sans doute d'une vision « académique » de la RGPP comme on pourrait l'entendre, mais c'est le constat que nous faisons.

La CGT a un très fort regret également, c'est qu'il faut attendre la page 70 (sur 75 !) pour que l'on voit mentionné le terme « *organisation syndicale* ». Pour la CGT, c'est inacceptable. La CGT a signé des accords de Bercy, elle les assume et les assumera pleinement. Les accords de Bercy, c'est aussi une ambition. C'est une ambition de négociation et de renforcer le rôle des organisations syndicales représentatives. Le rapport en parle de très loin et de manière marginale. Bien souvent, on prétend que l'on fait du dialogue social quand on consulte les agents directement par les réunions convoquées par la hiérarchie, mais ce n'est souvent qu'un paravent, pour ne pas dire pire.

Sur l'ensemble des sujets de l'agenda social et sur les questions fondamentales que nous abordons aujourd'hui, nous souhaitons que ces projets ne soient pas ficelés à l'avance. Concernant, le chapitre des propositions du rapport il faudrait beaucoup de temps pour développer. La CGT demande que l'on tombe d'accord lors de cette réunion pour que, sur les sujets RGPP et Modernisation de l'État, on ait une réflexion la plus large et la plus approfondie possible.

Pour la CGT, il manque un chapitre dans le rapport, et pas le moindre : quel sens donne-t-on à la réforme ?

On ne réforme pas l'État pour le réformer simplement, en soi. Réformer l'État ne choque nullement la CGT. On doit se poser la question : à quoi sert la Fonction publique. Quelle notion d'intérêt général a-t-on ? Pour la CGT, il faut du souffle sur ces sujets, or, la plupart du temps, les réformes de l'État ont plutôt été synonymes de démantèlement.

Cependant, la CGT ne milite pas pour un simple retour en arrière. La CGT ne réclame pas un retrait pur et simple de la RGPP, parce que c'est impossible, hélas il y a des choses sur lesquelles on ne pourra pas revenir. On ne pourra pas y revenir sans que l'on n'y substitue d'autres choses alternatives. La CGT ne veut pas donner l'idée qu'avant la RGPP, il y avait un âge d'or de la Fonction publique. Nous devons évoluer

ensemble avec les besoins contemporains de la population.

Par contre, nous ne sommes pas d'accord avec l'expression « *il faut stabiliser les réformes* », c'est le terme employé par le rapport. Autant nous ne souhaitons pas un retour en arrière, autant nous n'entérinerons pas la RGPP et ces mesures. Le corps de texte du rapport parle même de poursuivre les mesures RGPP, la CGT condamne toute extension éventuelle de la RGPP même marginale.

Il faut s'entendre, si l'on considère que la RGPP est morte, en tout cas qu'elle n'est plus à l'ordre du jour, alors il faut en tirer un certain nombre de conséquences.

Pour la CGT, il y a des pans entiers qui sont ignorés mais qui doivent être explorés pour participer à la réflexion. Il faut reposer la place centrale du Statut général des fonctionnaires. On a besoin de refonder ensemble quelques éléments clés du Statut général qui est une garantie citoyenne, autrement le Statut général n'a aucun d'intérêt. Le Statut n'existe que par le fait qu'il donne des garanties aux citoyens et une Fonction publique neutre et impartiale. Il faut redonner de la chair autour de ce qu'on appelle un statut unifié. Ce Statut unifié qui revient à mettre en place plus de passerelles entre les trois versants de la Fonction publique, ces trois versants qui sont les piliers complémentaires d'un même ensemble.

Pour la CGT, il y a une confusion dans la libre administration des collectivités territoriales. Pour la CGT, il est normal que les échelons à qui l'on confie démocratiquement des prérogatives de politique de puissance publique, les exercent avec la plénitude nécessaire de ce choix démocratique. En revanche, nous pensons que tout ce qui touche le Statut général et au statut des agents ne rentrent pas dans le champ de la libre administration des collectivités territoriales.

Il faut qu'il y ait une réflexion sur le rôle de la Direction générale de l'administration et de la Fonction publique (DGAFP), il faut repenser son rôle. Cela passe par un débat absolument important. La DGAFP pour la CGT est mal positionnée.

Il manque un volant considérable dans le rapport : le rôle des opérateurs. Ce terme est mauvais pour la CGT. Car quand on dit opérateurs, c'est que d'un côté il y a un État central qui inspecte et qui contrôle mais qui ne peut pas opérer, c'est obligatoirement des établissements publics qui font cela.

Les établissements publics historiquement ont pu être une réappropriation de la puissance publique et ont participé à cette puissance publique, mais, depuis des années, c'est le contraire. La création des établissements publics et des agences a participé au démembrement de l'action publique. Pourtant, les établissements publics ont leur pertinence et l'on doit y réfléchir. Mais, pour des raisons politiques on a multiplié ces agences dans le seul but de démanteler État. Ces dernières années, ils se sont multipliés pour arriver à une véritable usine à gaz. Ces établissements publics ont doublé leur recours aux agents non titulaires ces 15 dernières années. C'est de ces sujets là que nous devons traiter, qui sont trop oubliés depuis trop longtemps.

La CGT est pour l'arrêt de la RGPP, mais pour mettre en œuvre des politiques alternatives. Il nous faut donc analyser toutes les mesures prises, puis, éventuellement conserver les quelques unes qui en valent la peine et surtout, remplacer la plupart par des dispositifs progressistes.

Pour la CGT, il faut prendre un certain temps pour la réflexion avec de véritables négociations, mais pas sous l'autel de l'austérité. On doit avoir de l'ambition et la CGT en a. Et c'est à travers cette ambition et de grands projets que l'on pourra justifier des crédits dont nous avons besoin pour une Fonction publique toujours mieux au service de la population.

Positions de la CFDT :

C'est un sujet très important, où l'on retrouve les éléments de diagnostic posés depuis 2007. La RGPP est complètement déconnectée de toute réflexion sur toute politique publique. La RGPP 2007 – 2012 est la vision d'un gouvernement sur la vision de l'Etat. Les agents mettent derrière la RGPP beaucoup de choses.

Les agents ont mal vécu cette RGPP, pas de dialogue social, pas de considération des agents, cela a entraîné une dégradation des conditions de travail. Le rapport est moins nuancé que la présentation. Le gouvernement doit rénover l'intervention publique. La méthode doit associer les citoyens usagers et l'ensemble des acteurs et les représentants des personnels. Il faut préciser la cartographie des politiques publiques, la CFDT est prête à s'engager dans la démarche. Pour un service public de qualité égalitaire sur le territoire, à travers la reconnaissance des agents de la Fonction publique comme acteurs des évolutions. La CFDT ne souhaite pas revenir sur les mesures RGPP. Sur les 503 mesures, elles ne sont pas toutes mauvaises (exemple : groupement d'achat). Il faut stabiliser. Les organisations doivent être efficaces et cohérentes. La CFDT souhaite redonner un sens au mot Interministérialité.

Positions de FO :

FO rappelle son livre noir sur la RGPP. La RGPP a touché les trois Fonctions publiques. La RGPP est néfaste pour les agents. FO demande l'arrêt de la RGPP et de la Réforme de l'Administration Territoriale de l'État (RéATE). FO constate l'échec de l'Interministérialité. FO demande un message très fort et très clair du gouvernement. FO se positionne contre le statut unifié.

Positions de l'UNSA :

L'UNSA est pour la RGPP. Elle demande plus de diplomatie. La réforme a été trop vite appliquée. Il manque de la gouvernance dans les ministères. Demande une réflexion sur les missions et une rénovation de la RH. Le « *Rapport sur le bilan de la RGPP et les conditions de réussite d'une nouvelle politique de réforme de l'Etat* » est très bien. Il faut revenir à un vrai dialogue social en prenant le temps pour revoir tous les points. Concernant la RéATE, il faut stabiliser le système et avoir un vrai pilotage. Il faut accompagner les réformes.

Positions de la FSU :

Le rapport s'est beaucoup attaché aux structures. Il n'y a pas de bilan politique. FSU conteste la RGPP et ces mesures avec le non remplacement d'un agent sur deux partant à la retraite, la destruction des services, la perte de la qualité du service public etc. La RGPP réduit l'action publique. Si il y a moins d'argent il y a moins d'État. L'ancien gouvernement a utilisé la crise pour porter la RGPP. Les agents ont été attaqués à travers la Rgpp. FSU ne partage pas la conclusion du rapport. On ne peut pas rester uniquement sur la méthode. Il faut se fixer des objectifs. Il faut une rupture avec le précédent gouvernement.

Positions de SOLIDAIRES:

La RGPP + la RéATE = dialogue social inexistant. Le fond de la réforme est le véritable écueil. Nous demandons d'abandonner la RGPP. Nous ne souhaitons pas un retour en arrière sur tout. On doit redéfinir les missions que l'État doit assurer. Nous demandons l'arrêt de la RGPP et de la RéATE. Stop à toutes nouvelles mesures.

Positions de la CFTC :

En 2007 on avait encore une certaine ambition puis il y a eu un emballement pour faire des économies. Nous partageons les propos liminaires de Madame la Ministre. Le rapport est à sens unique, mais complet. Pour la CFTC c'est un rapport d'opposition. Le rapport ouvre de nouvelles orientations. Attention pas, de nouvelle RGPP larvée. Il faut enlever l'obstacle de la mobilité entre les Fonctions publiques. Il faut réduire les corps.

Positions de la CGC :

La CGC remercie la présentation de Madame la Ministre. Il faut tenir compte des autres rapports sur la RGPP (Cour des Comptes ou du Parlement). Il faut une méthode. Cette méthode passe par l'interrogation des directions ministérielles. Il faut interroger les usagers et les retraités de la Fonction publique. La RGPP

n'a pas fait faire des économies. La gouvernance n'était pas efficace. Il faut évaluer les conditions des réformes futures et redonner toute leur importance aux ressources humaines.

Positions des employeurs territoriaux :

Les employeurs territoriaux reviennent sur la confusion de la libre administration des collectivités territoriales, ils se reportent à la Constitution et à la loi. Ils rappellent qu'il y a le contrôle de légalité. Les élus territoriaux ont subi les conséquences de la RGPP. Les diagnostics portés par le rapport vont dans le sens de la vérité. Il faut mener une véritable politique publique et les employeurs territoriaux ont une forte conscience de cette politique publique. La modernisation des services publics est indispensable. Associer les collectivités locales donne un poids particulier. La modernisation et la mise en place des politiques publiques passent par les collectivités territoriales. Cette modernisation des politiques publiques passe par une collaboration étroite entre l'État et les collectivités territoriales d'une part et entre les employeurs et les organisations syndicales d'autre part.

Intervention de Mme LEBRANCHU :

Nous allons maintenant présenter la feuille de route de la modernisation de l'action publique, feuille de route arrêtée par le gouvernement.

PRESENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE DE LA MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE

Agenda social Echanges du 17 octobre 2012

Moderniser l'action publique : pourquoi, comment ?

Une volonté forte du Président de la République et du Premier ministre

- A plusieurs reprises, le Président de la République a affirmé sa volonté d'articuler réforme de l'Etat et décentralisation autour de 5 maîtres clés : confiance, clarté, responsabilité, efficacité et lisibilité
- Dans son discours de politique générale (juillet 2012), le Premier ministre a donné le cap de la MAP renforcer un Etat stratégique et améliorer l'efficacité de l'action publique sur tout le territoire, dans le respect des engagements budgétaires de la France

Des attentes et des besoins des citoyens en matière de services publics

- La demande de protection, d'accompagnement et d'anticipation des citoyens est très forte, dans une période d'incertitude et dans un contexte socio-économique difficile
- Plus que jamais, les missions de l'action publique sont cruciales : fort besoin de services publics efficaces, définis à partir des besoins des usagers-citoyens
- Une nouvelle étape de la décentralisation qui renforcera la cohérence, l'efficacité et l'efficience de l'action publique

Redressement des finances publiques : une contrainte, un défi

- La France s'est engagée à ramener son déficit public à 3% du PIB à la fin de l'année 2013
- Cet effort budgétaire historique - le plus important consenti depuis 30 ans — mené avec une exigence de justice, interdit le statu quo

Rompre avec la RGPP: une autre ambition, une autre méthode

- La RGPP n'a tenu aucune de ses promesses et a été conduite sans/contre les agents
- La MAP tire les leçons des expériences passées de réforme de l'Etat
- Les agents au cœur de la modernisation
- La concertation et la consultation seront au cœur de la MAP

Quatre axes pour la modernisation de l'action publique (séminaire gouvernemental du 1er octobre 2012)

Axe 1 : Assurer dans la durée la cohérence et l'efficacité de l'action publique

- Examiner et évaluer chaque politique publique, avec tous les acteurs
- Stabiliser l'organisation de l'administration territoriale de l'Etat, tout en corrigeant rapidement ses dysfonctionnements hérités de la période précédente
- Ouvrir d'un chantier transversal sur les opérateurs de l'Etat

Axe 2 : Partir des besoins des citoyens et des usagers

- Faire de la satisfaction des usagers le moteur de la modernisation
- Simplifier les normes applicables aux collectivités territoriales
- Optimiser l'organisation des services publics sur les territoires
- Utiliser le numérique comme un des leviers de transformation de la relation des usagers-citoyens avec le service public

Axe 3 : Restaurer la responsabilité des acteurs de l'action publique

- Piloter autrement et au plus haut niveau la modernisation de l'action publique (CIMAP et SGMAP)
- Rénover les conditions de la gestion publique par le retour à l'esprit de la Charte de la déconcentration, par une nouvelle gestion des ressources humaines et en redonnant sens aux ambitions premières de la LOLF

Axe 4 : faire confiance aux capacités d'innovation des agents publics

- Associer les agents à la modernisation de l'action publique
- Permettre l'innovation sur le terrain, fondée sur l'analyse et les Idées des agents
- Redonner toute sa place à la concertation

La modernisation de l'action publique : des décisions structurantes (quelques exemples)

L'examen de toutes les politiques publiques (fin 2012-fin 2013)

- Une nouvelle démarche pour construire une vision collective des enjeux, des finalités et des modalités de mise en œuvre de chaque politique publique
- Sur la base d'une cartographie des politiques publiques
- Un diagnostic partagé avec les agents et les usagers. pour améliorer dans le temps les politiques publiques

La création d'un « baromètre » des services publics (début 2013)

- Un baromètre Indépendant pour analyser la qualité perçue par les usagers-citoyens du service public
- Un objectif général d'amélioration de la confiance des usagers-citoyens dans la puissance publique
- L'utilisation des outils numériques pour faciliter le recueil d'avis et d'Idées

La création du SG MAP

- Une structure Interministérielle nouvelle pour accompagner les agents dans les transformations, piloter autrement la modernisation de l'action publique, soutenir l'innovation publique
- Création du Comité interministériel de modernisation de l'action publique (CIMAP) qui se réunira tous les trimestres sous la Présidence du Premier ministre

La concertation avec les agents et leurs représentants

- Des réunions de consultation des agents sur le terrain, pour Identifier les pistes d'amélioration des conditions de travail, de simplification ou de réorganisation des processus administratifs. d allègement des circuits d'Instruction ou de remontée d'Informations
- Une feuille de route pour permettre et accompagner l'Innovation sur le terrain
- Une concertation formelle et Informelle renforcée

Quelques éléments du calendrier de la modernisation de l'action publique

Octobre 2012

- Poursuite de la concertation avec les OS sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations des agents publics
- Création du SG MAP

Novembre 2012

- Lancement de la concertation « innover et simplifier avec les agents publics » dans chaque ministère sur la base d'une circulaire du Premier Ministre
- Définition avec les OS des conditions concrètes de leur association à l'ensemble de la démarche de modernisation de l'action publique

Décembre 2012

- Réunion du premier CIMAP à l'issue duquel le Premier Ministre définira le plan d'action 2013/2015 pour la modernisation de l'action publique

1^{er} trimestre 2013

- Feuille de route sur la rénovation de la GRH à l'Issue de la concertation avec les OS
- Adoption d'une charte de l'action territoriale de l'Etat pour relancer la déconcentration

Intervention de Mme LEBRANCHU :

Pour le gouvernement il n'y a pas de concertation avec les agents mais avec uniquement les organisations syndicales. On consulte les agents. Le gouvernement est intervenu sur le territoire pour bien préciser les termes.

La réhabilitation des corps intermédiaires est très importante.

Il n'y a pas encore d'arbitrage concernant le texte sur la décentralisation Acte III, de la part du Premier ministre. On n'en est à la mise en forme après le discours du Président de la République à la suite des États généraux du sénat. Il y a encore beaucoup de points à arbitrer, ministère par ministère, avec des étapes difficiles pour ces derniers.

Présentation des grandes lignes de la décentralisation Acte III par la Direction générale des collectivités locales (DGCL) :

C'est une nouvelle étape de la décentralisation. Il faut retrouver la confiance entre l'État et les collectivités territoriales. Le maintien des trois niveaux des collectivités territoriales actuelles est acté. Par contre il faut articuler leurs compétences. Cette décentralisation passe par une péréquation accrue. Il faut renforcer la solidarité en territoire et l'égalité d'accès de chaque citoyen au service public dès le budget 2013. Les collectivités territoriales sont incontournables pour la mise en œuvre des politiques nationales.

Pour refonder le dialogue et la confiance entre l'État et les collectivités, la création d'un Haut conseil des territoires doit permettre la mise en place de politiques publiques cohérentes.

La lutte contre l'inflation normative. Il faut alléger les normes qui entravent les initiatives locales et les libertés locales. Cela passe par le renforcement de la commission d'évaluation des normes.

Il faut renforcer la coordination entre les collectivités par la clarification des conditions d'exercice de leurs compétences dans le cadre de pactes de gouvernance territoriale.

Les régions verront leur responsabilité étendue sur la formation professionnelle et sur l'orientation. La région sera la responsable directe des aides et du soutien aux PME sur leur territoire. Elles auront aussi la gestion des fonds structurels européens.

Le rôle des départements dans le champ de la solidarité doit être développé.

Les conseillers territoriaux seront supprimés. Les délégués communautaires seront élus au scrutin dit fléché. Il faut rénover le statut de l'élu, cela passe par une révision du cumul des mandats.

Les nouvelles grandes collectivités : Métropole, Pôle-métropolitain ou la Métropole européenne auront un nouveau statut.

Il faut tirer pour les agents les leçons des précédentes étapes de la décentralisation et notamment la loi du 13 août 2004. Il faut remédier aux lacunes de cette loi. Il faut améliorer le dialogue social avec l'administration d'origine en vue du transfert. Il ne faut pas laisser les agents dans l'incertitude. Il faut dissiper, informer et dialoguer le plus en amont possible et sans attendre que les transferts de compétences soient complètement définis. Il faut garantir le droit à la mobilité avec des passerelles les plus larges possibles. Il faut rénover ou réintroduire le droit d'option qui permet aux agents de choisir entre le maintien de leur statut d'État ou leur intégration dans la fonction publique territoriale. Il faut assimiler les services accomplis dans le corps d'origine à ceux accomplis dans le cadre d'emplois d'accueil. Il faut garantir les avantages acquis individuellement avant le transfert. Il faut étendre les avantages collectivement acquis des agents de la collectivité d'accueil aux agents transférés. Il faut que les agents non titulaires gardent le bénéfice de leur contrat et prévoir en cas de transferts entre collectivités territoriales des garanties analogues.

Intervention de Mme LEBRANCHU :

Il y aura peu de transferts de compétences, on est loin des transferts de masse de compétences faits dans le passé. L'État sera toujours présent lors du partage de compétences entre les collectivités territoriales. La présence de l'État est novatrice. Pour le gouvernement la conférence régionale de compétences est un outil extrêmement important. Le gouvernement va lancer des expérimentations en attribuant des compétences dédiées à l'origine à l'État à une région mais pas aux autres (exemple : l'enseignement supérieur). Il n'y aura pas de transferts de compétences régaliennes et de fonctions stratégiques aux régions. L'expérimentation du transfert de certaines compétences se fera après consultation et information des organisations syndicales.

Quant au pouvoir normatif : le transfert du pouvoir réglementaire aux régions. L'idée c'est de pouvoir adapter à un territoire une norme particulière, par exemple les normes concernant l'urbanisme.

Concernant l'Alsace future qui demande dans son projet à s'occuper de l'enseignement primaire pour le gouvernement, c'est non. Ce n'est pas parce que c'est écrit dans un projet que le gouvernement est d'accord.

Quelques-unes des 503 mesures vont être gardées pour des raisons d'urgence, exemple : accessibilité des enfants handicapés à l'école. Le gouvernement va lister ces mesures.

On ne va pas revenir en arrière, on ne va pas tout refaire. On va stabiliser. Pas de panique. On ne peut pas laisser filer un message aux agents en leur disant que l'on va tout refaire, ce ne serait pas sérieux, car pour les agents cela a été trop dur.

Un groupe de travail va être activé concernant les opérateurs. Il y a un nombre importants d'agence, il faut redéfinir l'action publique et la responsabilité de l'État. L'État doit être responsable, c'est à l'État de prendre ses responsabilités. Par contre il faut être très vigilant pour les personnels des opérateurs. Concernant la loi Warsmann, il a été demandé qu'un signal fort soit envoyé, il faut traiter le sujet tout de suite.

Concernant le rapport sur le bilan de la RGPP, le gouvernement n'a pas fait une commande politique mais une commande d'inspection.

Une synthèse sera faite des interventions de l'ensemble des organisations syndicales. Une autre réunion doit être programmée au mois de novembre.

Intervention de la CGT :

Madame la Ministre, on a beaucoup de choses à brasser devant nous, il faut trouver la bonne méthode pour dégager l'urgence.

La décentralisation nécessiterait que l'on s'y attarde longuement, mais en quelques phrases, voici quelques éléments compte tenu de l'heure tardive où ce point est abordé. On se félicite d'avoir lu au détour d'un de vos interviews « *que les syndicats de fonctionnaires y seraient étroitement associés* ». En effet, la CGT, sur la décentralisation demande un véritable espace de négociation.

Malgré un calendrier très contraint, c'est un des sujets majeurs dont on parle. Il ne faut pas engager une réforme pour quelques semaines. On est appelé à faire des choses lourdes qui vont prendre du sens de manière pérenne. La CGT ne comprend pas où est l'urgence, contrairement à l'abrogation du jour de carence par exemple, d'ailleurs aucun sondage ne fait référence à l'urgence de l'acte III de la décentralisation.

La CGT pose la question : pourquoi ce calendrier resserré ? La CGT pense que l'on devrait réfléchir plus en termes de répartition des compétences que de décentralisation. Pour la CGT, il faut aussi pouvoir s'interroger sur des missions actuellement accomplies par les collectivités territoriales et qui trouveraient mieux leur place à l'Etat.

Il faut également un débat sur la corrélation sur la décentralisation et la déconcentration.

Qui dit décentralisation dit réforme fiscale. Or, en la matière, on est très loin du compte de ce qu'il faudrait faire.

La CGT ne partage pas le projet des métropoles. Pour la CGT, les métropoles sont de véritables machines à concentrer les richesses et à désertifier le territoire.

« *L'adaptation de la loi* », par les collectivités territoriales nous pose une vraie question : La loi est le socle incontournable qui permet de donner du sens, de la cohérence et tout un ensemble de garanties incontournables y compris dans le cadre d'une plus grande décentralisation. Le cadre législatif doit donc demeurer dans des prérogatives nationales.

Il faut se poser la question des lieux d'exercice de la démocratie. La CGT souhaite un lieu tripartite : employeurs publics + organisations syndicales + représentants citoyens. Pour la CGT c'est le sens de la Fonction publique. Il faut créer des lieux d'échange avec les citoyens pour avoir des exercices de démocratie.

Il faut renforcer le statut général et le rénover. Nous sommes pour un statut unifié, tout en gardant les spécificités des trois versants. Il faut revenir à une conception du statut de 1983.

Conclusion de Mme LEBRANCHU :

Il faut prendre le temps pour traiter l'ensemble de ces sujets. Il y a des urgences. Cela va bousculer le calendrier. On va organiser des conférences régionales.

Quand on est en pleine crise, il faut faire de la dépense publique pour redresser la France.

Il y a urgence pour les régions, il y a urgence pour la réforme publique et il y a urgence dans le cadre des échéances électorales qui arrivent.



Séance de concertation égalité professionnelle dans la Fonction publique du 23 octobre 2012

La séance de concertation est dirigée par Nathalie COLIN, [directrice adjointe du cabinet de la Ministre de la FP], en la présence de Jean-François VERDIER [directeur général de l'administration et de la fonction publique] et Laurent GRAVELAINE [Sous-directeur de l'animation interministérielle des politiques de ressources humaines de la DGAFP].

La délégation CGT était composée de: Magali BADIOU [fonction publique territoriale]; BRUNOL Sylvie [fonction publique hospitalière] Stéphane JULIEN [fonction publique d'État].

Dès l'ouverture de la séance la CGT demande la parole pour une intervention liminaire :

Nous nous permettons de rappeler deux phrases, de la DGAFP mis en ligne sur le site du Ministère à propos de la négociation dans la FP

« Conformément aux stipulations des accords de Bercy du 2 juin 2008, la loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social dans la fonction publique renforce la place de la négociation.

Au-delà de la reconnaissance juridique des pratiques de négociation, les nouvelles dispositions, d'application directe, visent à promouvoir le développement d'une véritable culture de la négociation au sein de la Fonction publique »

Notre organisation la CGT, a signé (avec d'autres) les accords de Bercy, et il s'agit bien pour nous de promouvoir « une véritable culture de la négociation » à tous les niveaux pertinents respectant la hiérarchie des normes.

Nous n'avons pas reçu le diaporama présenté par Monsieur Gravelaine (RH DGAFP), qui nous avait précisé lors de la séance précédente, essentiellement la méthode utilisée pour construire les trois thèmes choisis : état du droit, état des lieux, propositions et perspectives.

Mais pour la CGT, ce n'est pas suffisant, nous avons besoin de connaître les règles de cette négociation, qui n'ont pas été annoncées clairement :

- formalisation des grandes étapes : concertation pour préparer les séances de négociation (nous pensons être dans cette phase), puis négociation d'un protocole d'accord où la présence de la Ministre est indispensable (diffusion ? Comité de suivi ? Modifications post signature ? etc)
- Nous avons donc besoin de l'élaboration d'un agenda partagé plus précis, la négociation doit porter sur trois thèmes que vous nous avez proposés à partir d'un document enrichi pendant une phase de concertation. Cette négociation ne peut se réduire à une seule séance de négociation en novembre (que vous avez nommé conclusive).
- L'envoi de documents dans un délai de 7 jours avec un week-end au milieu est trop court pour un travail sérieux dans notre organisation, nous devons prendre le temps pour être dans le cadre d'une négociation « sérieuse et loyale » (art. L.2242-10 CT).
- Quels moyens budgétaires pour des recours à l'expertise ?

Nous avons été déconcerté par la dernière séance où nous pensions travailler à partir du document présenté, mais deux questions nous ont été posées pour l'enrichir. Nous ne pouvons composer en séance sans travail préparatoire dans notre organisation syndicale.

En résumé :

Il nous semble important d'avoir avant toute chose d'une séance spécifique pour borner la méthode des négociations sur l'égalité professionnelle dans la FP.

Madame Colin répond aussitôt, avant de passer la parole aux autres organisations. Elle précise la méthode et propose des étapes suivant le calendrier suivant:

Nous sommes dans un cycle de réunions de concertation sur trois thématiques où sont recueillis les avis pour élaborer un document qui servira de base à la négociation. Avec une première séance de « lancement », nous sommes à la 3ème séance, Après cette séance il restera deux rendez-vous consacrés à *un atelier thématique sur les indicateurs pour les bilans sociaux et rapport égalité devant le CCFP et la troisième thématique prévue « articulation vie professionnelle vie personnelle »*.

Fin novembre devrait s'achever la rédaction du document socle de négociations et la proposition de calendrier des négociations. La négociation commencera ensuite pour se conclure par un accord soumis à signature, avec le temps qu'il faudra à nos organisations pour donner leur avis.

1. **20 septembre 2012** : lancement de la négociation
2. **9 octobre 2012** : réunion de travail n°1 sur la thématique « le dialogue social comme élément structurant de l'égalité professionnelle »
3. **23 octobre 2012** : réunion de travail n°2 sur la thématique « le déroulement de carrière des femmes »
4. **16 novembre 2012** : réunion au cours de laquelle sera abordée la définition du "socle commun d'indicateurs" relatifs à l'égalité professionnelle dans les trois versants de la fonction publique (*)
5. **19 novembre 2012** : réunion de travail n°3 sur la thématique « articulation entre vie professionnelle et vie personnelle »
6. **27 novembre 2012** : réunion conclusive ou réunion complémentaire

(*) [NDR: Initialement, la séance consacrée aux indicateurs spécifiques du rapport de situation comparée, fut proposée pour le 23 octobre au matin. La date du 14 novembre matin, évoquée en séance est finalement repoussée au vendredi 16 novembre 2012 à 9h30.]

Puis conformément à l'ordre du jour, la séance, consacrée au « déroulement de carrière des femmes », est abordée par les trois sous-thématiques suivantes:

-Favoriser une approche globale pour parvenir à l'égalité professionnelle

-Lutter contre les stéréotypes et les discriminations

-Lever les freins au recrutement et au déroulement de carrière des femmes

Il est convenu de rajouter en fin de séance un temps de ré-examen sur le questionnement autour de la parité dans la représentativité syndicale évoquée lors de la séance précédente.

1 °thème

Constatant que des déséquilibres perdurent, tant dans les carrières, les métiers que dans les rémunérations, il est proposé de favoriser une approche globale pour parvenir à l'égalité professionnelle. La méthode utilisée consiste en une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes.. Des premiers dispositifs sont mis en œuvre avec le deux circulaires du Premier ministre du 23 août 2012 (l'étude d'impact « égalité

professionnelle » pour chaque projet de loi et un haut fonctionnaire en charge de l'égalité des droits dans chaque ministère)

L'engagement en ce sens propose déjà que, dans chaque chantier inscrit à l'agenda social, soit intégrée la perspective de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Pour la CGT :

Nous revendiquons depuis longtemps cette approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes. Cela semble aller plutôt dans le bon sens et cela doit s'appliquer partout dans toutes les négociations, projets de lois, textes réglementaires.. .

2° thème

Le second thème de la séance entreprend de lutter contre les stéréotypes et les discriminations dans le cadre de l'égalité professionnelle dans la fonction publique.

Un rappel est formulé autour de la législation établie. Parmi les 18 critères prohibés par la loi, figurent les discriminations fondées sur le sexe.

Il est proposé de travailler autour de quatre axes:

-Former et sensibiliser les membres des jurys de concours et de CAP ; les recruteurs RH, managers, agents ; les conseillers mobilité carrière

-Intégrer la question de l'égalité professionnelle dans la formation initiale dispensée dans les écoles du RESP des 2013

-Communiquer vers les agents des trois versants de la fonction publique

-Développer la mixité dans l'emploi : porter une attention particulière aux « répertoires métiers », fiches de postes

Pour la CGT :

Nous avons tendance à penser que la labellisation mise en avant par le Ministère dans son document, s'apparente plus à de l'affichage, comme un effet vitrine, sans obligations de résultats, au vu de l'expérience que nous en avons dans le secteur privé. Nous considérons que la partie la plus importante demeure les négociations en amont et une réelle mise en œuvre, avec des moyens.

L'évolution des mentalités ne pourra progresser qu'avec une mise en œuvre dès la plus jeune enfance et ce poursuivant tout au long de la vie.

3° thème

Cette partie se penche sur les pistes à explorer pour lever les freins au recrutement et au déroulement de carrière des femmes. Cinq axes de propositions sont formulés:

-Recrutement : former les membres de jury ; mettre en place la présidence alternée femme/homme des jurys

-Formation : tendre vers un taux de participation aux actions de formation au moins égal au taux de féminisation des corps ; mettre en place des entretiens avant et après une interruption de carrière ; développer des formations courtes, modulaires et proches du lieu de travail

-Avancement et promotion: ré-appréier les règles de gestion des mobilités géographiques dans le cadre des avancements et des promotions ; veiller à une gestion équilibrée des avancements et des promotions

-Écarts de rémunération : lancer l'étude économétrique avec le Défenseur des droits ; mettre en place de mesures correctrices (évolution de carrière suite à maternité, temps partiel, etc.)

-Encadrement supérieur: constitution de viviers équilibrés, mentorats, etc... pour accompagner la mise en œuvre de la loi du 12 mars 2012

Pour la CGT :

Dans la fiche préparatoire produite, nous notons un certains nombres d'éléments à revoir dans l'état des lieux.

Nous notons l'absence de notes sur la problématique des pensions

Au chapitre des perspectives et propositions, nous rappelons les termes de l'article 99 de la loi de 2010 des thèmes à négocier dans le secteur privé, trois thèmes essentiels manquent dans les propositions du Ministère : qualification ; classification ; conditions de travail. Ils doivent figurer dans ce document. Cette revendication importante n'est pas reprise par les autres organisations syndicales. Madame Colin en profite pour dire que cela ne concerne pas l'égalité !!!

Nous constatons également l'absence d'indication sur les recrutements à temps partiels ou incomplets à l'embauche

Nous évoquons que dans les professions à prédominance féminine certaines études mentionnent une formation obligatoire plus importante pour les femmes notamment dans l'encadrement, (exemple des directrices de soins).

Nous évoquons l'insuffisante représentativité féminine dans l'avancement et la promotion ainsi que dans la part des femmes dans le ratio promu/promouvable.

Dans certaines filières, nous constatons des différences indiciaires importantes dans certaines classification d'emplois entre les femmes et les hommes comme dans la filière sociale au regard des qualifications requises et responsabilités...

Problématiques posées par la délégation aux Fédérations :

- Meilleure représentativité syndicale dans les instances et aux élections : le questionnement est repoussé à la séance du 19 novembre 2012, heureusement pour notre délégation, car nous n'avions pas de mandat de nos fédérations sur ce sujet, malgré le questionnement de Philippe Crépel suite à la deuxième séance de concertation.
- La délégation pose la question de demander au Ministère la présentation d'une expertise sur le sujet « *à travail de valeur comparable salaire égal* » (voir initiative CFD de 2011) pour une présentation au groupe de travail (qui donne l'apparence d'être peu informé sur ce sujet) ; c'est certainement une des problématiques importantes des inégalités. Si nos organisations sont d'accord, il faut faire rapidement la demande. Bien sûr nous attaquons le nerf de la guerre un financement qui pourrait s'avérer important !
Hors les éléments importants qui demandent un financement sont éliminés de la négociation, ce qui ne montre pas un réel engagement de l'Etat d'éliminer définitivement les écarts de traitement entre les femmes et les hommes !
- Le fait que l'on soit dans une concertation et que la dernière séance du 27 novembre appelée par erreur conclusive (dixit Madame Colin) se transforme en "bilan" de la concertation avant élaboration du document pour la négociation : cela risque de nous cantonner dans un cadre très restreint au moment de la négociation,

- les mesures proposées , notamment en ce qui concerne l'axe 2 ne correspondent pas à l'ensemble des 3 versants.

- la démarche intégrée est tellement "intégrée" que de nombreux points sont élu-
dés. La CGT devra rester très vigilante pour que ce principe soit appliqué dans
toutes les négociations et projets de textes réglementaires...

Une réunion de travail pour préparer la prochaine concertation nous semble très importante, le Ministère a proposé qu'on lui renvoie nos propositions de corrections ou nos apports avant la prochaine séance.

Nous devons aussi préparer la séance sur les indicateurs.



COMMUNIQUÉ

DE NOUVELLES COUPES DANS LES DÉPENSES PUBLIQUES SYNONYMES D'AUSTÉRITÉ RENFORCÉE

A la suite de la remise du rapport GALLOIS, Jean-Marc AYRAULT a rendu publiques les principales décisions gouvernementales constitutives du « *pacte de compétitivité* ».

Si le « *coût du travail* » est présenté comme trop élevé, sans que rien ne vienne étayer cette fallacieuse affirmation, pas un mot sur le coût du capital qui monopolise des sommes folles pour une efficacité sociale nulle et qui, accessoirement, a provoqué la crise majeure qui frappe les populations du monde.

S'il est question « *de redonner des marges de manœuvre à nos entreprises* », c'est le silence total sur les dividendes vertigineux versés aux actionnaires, multipliés par vingt ces trente dernières années, et supérieurs aujourd'hui aux sommes consacrées à l'investissement par les entreprises.

Une telle logique, sensible aux sirènes du MEDEF, ne saurait être celle de la CGT.

D'autant qu'une des conséquences notoires qu'en tire le Premier ministre, c'est « *l'allègement de vingt milliards d'euros du coût de travail* ».

Et, pour ce faire, « *dix milliards d'euros d'économies supplémentaires dans les dépenses publiques* » sont à l'ordre du jour. Rappelons que dix milliards avaient été supprimés dès cet été.

Alors que, chaque année, 170 milliards d'euros sont accordés par la puissance publique sous forme d'aides, d'abattements et d'exonérations en faveur des entreprises pour un résultat consternant, ce n'est pas sur ces sommes que des économies sont envisagées.

Non, c'est bien sur le fonctionnement des services publics, sur les dépenses socialement utiles à toute la population, sur le dos des agents de la Fonction publique que cette coupe drastique est programmée. C'est-à-dire, là où les cinq années de l'ère SARKOZY ont déjà fait de lourds ravages.

Dans de telles conditions, comment mettre fin réellement à la RGPP ? Comment renforcer et développer les services publics dont nous avons tant besoin ? Comment répondre aux légitimes exigences en matière salariale ?

Il est vraiment urgent de changer de cap.

Plus que jamais, pour la CGT, cela passe par l'intervention des salariés.

C'est en ce sens que nous appelons tous les agents de la Fonction publique à participer massivement à la journée de mobilisation européenne du 14 novembre.

Montreuil, le 8 novembre 2012

Communiqué de la CGT

Le Premier Ministre vient d'annoncer de nouvelles mesures présentées au nom du développement industriel et de l'emploi.

Alors que trois rapports publics ont souligné le manque d'évaluation de l'efficacité des aides publiques dont bénéficient déjà les entreprises :

- Le rapport du Conseil d'orientation pour l'emploi de février 2006,
- Le rapport du CESE sur la compétitivité de l'économie française d'octobre 2011,
- Le rapport de la Cour des comptes sur le financement de l'économie de juillet 2012,

le Gouvernement a préféré s'en remettre au rapport d'un grand patron.

Le dispositif Ayrault est fondé sur la logique contestable et contestée de la baisse du coût du travail. La « première mesure massive, et sans précédent » consiste en un « allègement de 20 milliards d'euros du coût du travail ». Ce nouveau cadeau s'ajouterait aux 172 milliards d'aides dont bénéficient déjà les entreprises. Contrairement à ce que demande la CGT, leur efficacité en terme d'emplois et d'investissement productif n'a toujours pas été examinée sérieusement.

La CGT conteste fortement les volets essentiels de ce dispositif :

- Les ménages seraient doublement pénalisés : leur pouvoir d'achat diminuerait à cause de la hausse de la TVA (à raison de 7 milliards d'euros) et de la fiscalité écologique (3 milliards d'euros).
- La baisse des dépenses publiques se traduirait par la dégradation de la qualité des services publics et par de nouvelles pressions sur les agents de l'Etat, des collectivités et de la Sécurité sociale. Cette mesure risque donc de peser sur le potentiel de la croissance économique et sur l'emploi, sur le pouvoir d'achat et la réponse aux besoins sociaux.
- Toutes les entreprises dans tous les secteurs, indépendamment de leur taille et de leur situation financière bénéficieraient des nouvelles aides, y compris celles qui engrangent des profits ou distribuent un haut niveau de dividendes à leurs actionnaires.

C'est inacceptable !

Nombre d'entreprises pourraient cumuler les exonérations de cotisations sociales actuelles à ce nouveau crédit d'impôt. Les entreprises qui paient leurs salariés entre le SMIC et 1,6 SMIC gagneraient de l'argent alors qu'elles ont déjà très largement bénéficiées d'exonérations de cotisations sociales.

L'avenir de l'Industrie et de l'Emploi nécessite un nouveau mode de développement fondé sur une véritable valorisation du travail. C'est le travail qui est créateur de richesse et c'est bien le capital qui coûte cher. En trente ans, la masse salariale des entreprises a été multipliée par 3,6 alors que la somme des dividendes versés aux actionnaires a été multipliée par 20. C'est la première cause de la baisse des investissements et la désindustrialisation.

Assurer ce nouveau mode de développement nécessite de lutter contre la spéculation en mettant notamment à contribution les revenus financiers des entreprises et des particuliers.

La CGT appelle les salariés du public et du privé à se mobiliser massivement le 14 novembre dans le cadre de la journée d'action européenne contre les politiques d'austérité en Europe et pour l'Europe sociale en participant aux manifestations unitaires qui seront organisées dans leurs départements.

Montreuil, le 7 novembre 2012



Tarifs progressifs de l'énergie

La lutte contre la précarité énergétique mérite une concertation de qualité

Déclaration commune Cgt et Indecosa

Le Sénat n'a pas voté la proposition de loi « visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre » dont le premier objectif est d'instaurer des tarifications progressives par paliers de consommation pour le gaz et l'électricité, progressivité qui pourrait être étendue à d'autres sources d'énergie (fioul, GPL, bois de chauffage) ainsi qu'à l'eau.

Pour la CGT, l'accès de tous aux droits fondamentaux, dont l'eau et l'énergie, doit être garanti et organisé par la puissance publique, tout comme doit être préservée et renforcée la tarification nationale et régulée.

La CGT partage la préoccupation gouvernementale d'alléger les factures énergétiques pour les ménages modestes et l'objectif d'économiser l'énergie. Mais elle confirme les inquiétudes déjà exprimées dans sa déclaration du 5 septembre dernier sur les effets pervers de dispositifs, qui, en l'état, peuvent conduire à des prélèvements supplémentaires sur la consommation de gaz et d'électricité ainsi qu'à la remise en cause d'une tarification nationale et ce, sans répondre aux réelles difficultés des personnes à accéder à l'énergie qui, comme le droit au logement, est un droit fondamental.

La CGT considère que le Gouvernement doit engager une concertation avec les associations (dont les associations de consommateurs) et les organisations syndicales afin d'élaborer une législation qui articule l'effectivité de l'accès de tous à l'énergie et à l'eau avec la nécessaire préservation des ressources naturelles.

Pour organiser cette concertation, le Gouvernement peut, notamment, judicieusement mettre à profit la préparation de la Conférence Gouvernementale des 10 et 11 décembre consacrée à la lutte contre la pauvreté et les exclusions, puisque l'une des questions qui y seront abordées concerne justement l'accès de tous aux droits.

La CGT estime également indispensable que cette concertation s'inscrive dans une vision prospective d'un habitat plus économe et repose sur une approche globale des besoins et des ressources des ménages. Enfin, les nécessaires économies d'énergie recherchées ne peuvent être réfléchies sans s'interroger sur l'organisation de la société : transports collectifs, urbanisme, isolation des habitats, relocalisation de productions, etc....

Elle regrette que les constats et les propositions dressés par l'INSEE, le Médiateur de l'Energie et l'Agence Nationale de l'Habitat sur la précarité énergétique n'aient pas été débattues alors que des convergences s'expriment pour dégager des mesures sociales et environnementales, d'urgence et de long terme.

Pour répondre aux urgences sociales, la CGT propose des mesures immédiates comme, par exemple :

- Stopper les coupures (Gaz – électricité - eau) inappropriées. Aucune coupure ne devra pouvoir être exécutée sans décision de justice.
- Interdire les résiliations abusives ordonnées par les fournisseurs de manière arbitraire pour dissimuler des suspensions d'énergie.
- Elargir les tarifs sociaux, du seuil de la CMUC à celui de la pauvreté, soit de 650 à 960 € de revenus, avec déclenchement automatique. A ce propos il est utile de rappeler que les tarifs sociaux peuvent être immédiatement étendus par décret.
- Dégager des moyens pour la rénovation thermique des logements et obliger les propriétaires bailleurs à effectuer ces investissements.
- Intervenir sur la fixation des tarifs nationaux et régulés : tarification arrêtée de manière transparente par une commission regroupant élus, organisations syndicales et associations de consommateurs.

A plus long terme, la CGT réaffirme la nécessité de construire un pôle public de l'énergie pour lutter contre la déréglementation du secteur qui conduit à une hausse généralisée des prix.

Montreuil, le 2 novembre 2012



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

COMMUNIQUE TIRAGE TOMBOLA

Dans le cadre de la journée de grève et de manifestation du 23 octobre 2012, la Fédération a mis en place la vente de billets de tombola au prix unitaire de 10 Euro.

Parallèlement, la Fédération s'est engagée à couvrir à hauteur de 75% les frais de déplacement à Paris des sections ou syndicats sur présentation de l'original de la facture des frais de transport (car, tgv, train...). Ne pas oublier de fournir à la Fédération l'organisation syndicale bénéficiaire du chèque, les coordonnées postales et téléphoniques pour l'envoi.

Il est bon de rappeler que sur chaque billet vendu, la moitié de la somme reste au niveau local soit 5 Euro par billet. Cette démarche vise en premier lieu à couvrir par la vente des billets les 25% de transport restant à la charge des camarades au local.

C'est dans le même esprit que la décision a été prise de continuer la vente des billets de tombola jusqu'au prochain congrès de la FNEE-CGT en juin 2013.

Les ventes se poursuivront donc jusqu'au 17 Mai 2013. Le but est de permettre aux sections locales de financer leur participation à notre prochain congrès. Les conditions financières restent inchangées : 50% du montant de la vente reste au local, 50% remontant à la FNEE-CGT accompagné des souches des tickets. Il est impératif que chaque souche soit bien identifiée avec les coordonnées du détenteur du ticket afin de connaître immédiatement le gagnant lors du tirage au sort.

Le tirage sera fait durant le congrès fédéral qui aura lieu du 3 au 7 juin 2013 au Cap d'Agde.

La Fédération tient à préciser que la décision a été prise qu'il n'y aura aucune autre tombola ou souscription dans le cadre du congrès de juin 2013.

Montreuil, le 8 novembre 2012.